

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE MIRAMAS**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2015**

*La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE.**- Mesdames et Messieurs, il est 19 heures. Nous allons commencer le Conseil Municipal, si vous voulez bien vous asseoir. Dans les travées, derrière moi, si vous voulez bien garder le silence, merci. Nous allons commencer par l'ouverture de la séance avec l'appel des adjoints et des conseillers municipaux. Madame BUTI.

**Madame BUTI.**- Bonsoir à tous.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.*

**Monsieur le MAIRE.**- Vous retirez deux procurations, puisque nous avons deux personnes qui arrivent. Donc, entrée de Madame FOURMENT et de Madame AOUMMEUR.

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX (*à partir de 19 h 10, avant la présentation de la question n°35-2015*), Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Catherine FOURMENT, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Maryline KÉRAUDY, Marc THOMAS.

**Étaient représentés, Mesdames et Monsieur :**

Martine ARFI par Nathalie PISANO,

Olivier JULIEN par Jerry GRUAT,  
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI.

**Était absent excusé, Monsieur :**

Jacques BAUDOUX (*jusqu'à 19 h 10 après l'approbation du compte-rendu*).

\*\*\*\*\*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Monsieur le MAIRE.**- Nous allons commencer. Pour le secrétariat de notre Conseil, je vous propose la candidature de Marie-Pierre VIAL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas de candidature. On peut passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, Madame VIAL.

Sur table, vous avez eu deux modifications de rapports distribuées ce jour, le numéro 5 et ses taux d'imposition. Cela a été annoncé en commission ? Très bien, vous l'avez déjà annoncé. Pour l'assistance, c'est le numéro 45 sur les emplois saisonniers.

**A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2015**

**Monsieur le MAIRE.**- Je propose, dans le premier temps, l'approbation du procès-verbal du 12 mars 2015. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Nous passons au vote.

*En l'absence de remarque, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**B/DÉLIBÉRATIONS**

**Monsieur le MAIRE.**- Nous commençons donc l'ordre du jour avec la question numéro 1. Il s'agit de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2014. Là, normalement, je reste. Chaque année, je me trompe. Ah, pardon !

**Mme Cécile DUMAS.**- Monsieur le Maire, excusez-moi. Un point de détail. Vous venez de faire référence aux commissions. Je suis arrivée à la commission, c'était 18 heures 05. Je n'ai pas pu entrer parce que la porte était fermée. J'ai sonné, on ne m'a pas ouvert.

**Monsieur le MAIRE.**- Pourquoi ne nous avez-vous pas appelés ? Je suis désolé.

**Mme Cécile DUMAS.**- Ce n'est pas toujours possible d'arriver à 18 heures pile. J'ai sonné trois fois, et je suis repartie.

**Monsieur le MAIRE.**- Toutes nos excuses. Ce sera mis dans le procès-verbal de la commission. Merci, Madame, de nous l'avoir dit. Bien ! Un peu de silence, s'il vous plaît.

**Mme Marie-Pierre VIAL.**- Monsieur le Maire, ces jours-là, on peut demander aux personnes qui sont à l'accueil de rester 10 minutes de plus.

**Monsieur le MAIRE.**- On verra cela ensemble sur l'organisation. Bien, alors, s'il vous plaît, derrière moi, nous allons commencer par la présentation du compte de gestion, parce que nous avons un lourd Conseil. Monsieur GUILLEMONT.

*Monsieur Jacques BAUDOUX rejoint la séance 19 heures 10.*

## **DIRECTION DES FINANCES**

### **N° 1 – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Merci, Monsieur le Maire. Bien. Mes chers collègues, bonsoir. Nous allons lors de ce Conseil Municipal délibérer sur les questions financières. Nous commençons par la délibération numéro 1 qui concerne le compte de gestion de l'exercice 2014. Il est rappelé dans le texte que l'Assemblée doit approuver le compte de gestion.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Vous avez pu constater qu'au centime près, chacun des chiffres figurant sur le document qui vous a été remis est en tout point en concordance exacte avec les chiffres qui figurent au compte administratif, ce qui est véritablement une excellente chose, et pour le receveur municipal, et pour la comptabilité communale qui est dressée par nos services et par Madame MERLE.

Je rappelle qu'en cours d'année, le Directeur de la Comptabilité Publique a adressé une lettre à Monsieur BUREAU - qui est notre receveur - pour lui indiquer que l'examen des écritures comptables de la Commune avait conduit une commission interne de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) à attribuer la note de 19/20 à la qualité des écritures comptables passées entre celles du receveur et celles de la commune. Au moins, on est sûrs de la fiabilité des comptes qui sont tenus à la fois par le receveur et par la comptabilité communale.

Je vous propose, après que le Monsieur le Maire aura proposé les prises de parole, que nous passions au vote sur l'approbation du compte de gestion du receveur.

**Monsieur le MAIRE**.- J'imagine que les interventions seront pour plus tard. Sur ce compte de gestion, je rappelle, comme le disait très justement Gérald GUILLEMONT, qu'en 2014, Madame la Directrice, nous avons reçu la note de 19/20. Vous savez ce qu'il vous attend pour l'année 2015. Je vais vous demander au moins la note de 19,5/20, parce qu'il paraît qu'ils ne mettent jamais 20/20. Donc, au moins 19,5 si on veut progresser. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**Monsieur le MAIRE**.- Question numéro 2. Il s'agit de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2014. Là, je vais devoir vous quitter en espérant que Madame RODDE accepte de présider cette séance, et que Monsieur GUILLEMONT sera clair et précis dans ses réponses.

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence à Madame Maryse RODDE.*

**Mme Maryse RODDE**.- Bien sûr, Monsieur le Maire, et nous sommes certains que Monsieur GUILLEMONT va faire cela avec une excellente adresse.

**N° 2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014**

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT**.- On va d'abord lire les chiffres qui concernent la section d'investissement.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Concernant le total, une petite coquille s'est glissée : ce n'est pas un « *besoin de financement* », mais une « *capacité de financement* », puisque le chiffre est positif.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Durant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), j'ai eu l'occasion de vous donner un certain nombre d'informations qui ont caractérisé les dépenses et les recettes de l'année 2014. Je vais peut-être revenir sur un aspect qui concerne les recettes. Les recettes de l'année 2014 sont – on peut le redire ici – des recettes tout à fait exceptionnelles et, pour la moitié d'entre elles, il y a écart de recettes que nous ne retrouverons plus. Je vous rappelle qu'au mois de juillet 2014, nous avons pris des délibérations en Conseil Municipal concordantes avec celles prises en Comité syndical du SAN.

Le SAN, notre intercommunalité, a fait un effort en nous attribuant une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 3,6 millions d'euros et un complément à la dotation de coopération de 3,8 millions d'euros. La dotation de solidarité communautaire n'a aucun caractère renouvelable, pérenne – dit-on –, en revanche, le complément de dotation de coopération de 3,8 millions d'euros a vocation, lui, à être pérenne. Ce qui veut dire qu'il faut lire le résultat, l'excédent qui est tout à fait exceptionnel pour les comptes de la commune de Miramas, comme quelque chose qui n'a pas vocation à se reproduire.

Ensuite, en ce qui concerne les recettes, on a été impacté par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), par l'augmentation du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) et par les impôts locaux qui ont été maintenus à leur niveau. Par rapport aux années précédentes, les dépenses ont connu une progression assez nette, mais essentiellement en raison de la mise en œuvre du PEDT (Projet Éducatif de Territoire) et de la mise en œuvre des mesures nouvelles concernant l'accueil des enfants scolarisés durant les heures périscolaires.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire. Maintenant, je suis tout à fait disposé à répondre aux questions ou aux commentaires qui pourront être faits sur cette présentation.

**Mme Maryse RODDE.**- Merci, Monsieur GUILLEMONT. Y a-t-il des questions ? Non. On va passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prend pas part au vote : Monsieur le MAIRE.*

**VOTE**

**POUR : 28**

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Je vous remercie.

**Mme Maryse RODDE**.-Monsieur le Maire.

*Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la Présidence.*

**Monsieur le MAIRE**.- Merci à tous. Nous allons passer maintenant à la question numéro 3. Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget principal. Monsieur GUILLEMONT.

**N° 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT**.- La proposition qui est faite par Monsieur le Maire au Conseil Municipal est d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la section de fonctionnement. Avant de repasser la parole à Monsieur le Maire, je vais revenir sur ce que j'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires s'agissant des excédents. Déjà, 1,3 million d'euros d'excédents, c'est vrai que si l'on n'est pas familier avec les questions budgétaires des communes, cela peut paraître important. Je vais vous donner quelques exemples :

- Septèmes-les-Vallons : 11 000 habitants, excédent de 8,7 millions d'euros ;
- Port-de-Bouc : 17 000 habitants, excédent de 6,3 millions d'euros. Ce sont les comptes administratifs de 2013 ;
- Martigues : ils ont un excédent de 7 millions d'euros.

En moyenne, les communes de notre strate (de 20 000 à 30 000 habitants) ont un excédent qui court entre 3 et 4 millions d'euros. Pourquoi faut-il des excédents ? En comptabilité générale, le vrai nom de l'excédent, c'est le fonds de roulement. Dans le fonds de roulement, il y a la trésorerie. Toute entité économique a besoin d'avoir une trésorerie. Quand on a un budget d'environ 50 millions d'euros, il est bon d'avoir au moins un mois, un mois et demi de trésorerie pour payer les agents, et aussi pour régler de manière rapide l'ensemble des prestataires, notamment les prestataires implantés sur la commune.

Depuis de nombreuses années, les délais de paiement de la commune sont particulièrement bas pour l'ensemble des prestataires, ce qui est reconnu par les commerçants, artisans et entrepreneurs de Miramas et est une bonne chose pour leur trésorerie. Et puis au-delà du fait qu'il faut environ 5 millions d'euros de trésorerie, il faut aussi, comme on l'a dit, avoir un petit peu d'avance, car les années qui se présentent devant nous devraient plutôt nous contraindre en termes de ressources, que nous donner de l'aisance.

Quand vous avez un excédent de 11 millions d'euros en fin d'exercice et que vous retirez 5 millions d'euros pour la trésorerie, il vous reste 6 millions d'euros, ce qui n'est pas une somme très importante au regard des besoins à financer en investissement dans les années à venir, et aussi, en terme de réserves pour éventuellement encaisser les coups que nous allons prendre du fait de l'intégration dans la Métropole.

Donc, voilà une mise en perspective de ce qu'est un excédent qui est le fonds de roulement de la commune, et la nécessité pour nous de pouvoir bénéficier d'une trésorerie suffisamment importante pour régler nos factures et nous préserver un peu pour les cinq ans qui viennent.

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien. Donc, sur cette question numéro 3 de l'affectation du résultat, y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. On passe au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 29**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)



**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 4...

**Mme Cécile DUMAS.**- Monsieur le Maire.

**Monsieur le MAIRE.**- Pardon.

**Mme Cécile DUMAS.**- Excusez-moi, j'observe la salle ce soir et je vois qu'il y a des fils de part et d'autre de la salle, des micros reliés à des...

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, à un ordinateur. Je crois que c'est cela, Madame. C'est à la dame qui est là. Elle n'est pas de la police, elle est juste dans l'enregistrement pour taper. On le fait depuis pratiquement...

*S'adressant à la société Point Com'.* Quand êtes-vous arrivée ? En novembre ?

**Société POINT COM' (rédactrice).**- En septembre.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est uniquement pour permettre aux secrétaires de retaper derrière correctement les propos qui nous permettent de voter à l'unanimité les rapports. Donc, ne vous inquiétez pas...

**Mme Cécile DUMAS.**- Donc, ces bandes...

**Monsieur le MAIRE.**- C'est technique, elle ne les garde pas. Elle enregistre. Une fois qu'elle tape...

*S'adressant à la société POINT COM'.* Est-ce bien cela, Madame ? Une fois que vous tapez sur votre ordinateur, vous réécoutez les passages, vous enregistrez et après, vous saisissez, et vous nous les rendez. Très bien, je vous remercie.

On va passer à la question numéro 4, le SAN Ouest Provence et la révision de la dotation de coopération 2015. Monsieur GUILLEMONT.

**M. Gérald GUILLEMONT.**- En même temps, c'est vrai que la présence de ces micros fait que l'on pourrait éviter de dire des méchancetés sur les collègues.

**Monsieur le MAIRE.**- Cela permet de savoir qui dit des méchancetés. Non, je plaisante. Monsieur GUILLEMONT, parlez plus près de votre micro. Ce soir, vous avez une petite voix fluette.

**Mme Cécile DUMAS.**- Encore faut-il qu'elles soient reportées sur le papier après !

**Monsieur le MAIRE.**- Non, ce n'est pas officiel.

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Revenons sur la dotation de coopération.

**N° 4 – SAN OUEST PROVENCE – RÉVISION DE LA DOTATION DE COOPÉRATION 2015**

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Vous avez vu que dans le projet de budget, on est à 27 millions d'euros et quelques, ce qui est effectivement un élément très important du financement de la commune.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT.**- C'est l'abondement auquel je faisais référence à l'instant en commentaire concernant le vote du budget administratif.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT.**- C'est donc un complément au complément que l'on avait voté au mois de juillet dernier.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Une explication, parce que là, effectivement, le document est un peu court. En fait, ce chiffre concernant Miramas est l'addition de deux termes : le premier terme est le renvoi de la fiscalité supplémentaire du SAN, puisque vous savez que le SAN a augmenté les taux des trois taxes ménages (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation). Pour Miramas, cela correspond à un prélèvement supplémentaire auprès des contribuables locaux de 1 625 000 euros, et le SAN nous renvoie l'intégralité de ce prélèvement supplémentaire dans ce complément de dotation qui est ici, et 325 000 euros correspondant à la prise en charge par le SAN de l'augmentation du fonds de péréquation intercommunal.

Le SAN nous renvoie l'argent correspondant au prélèvement supplémentaire au niveau des impôts locaux intercommunaux, et il nous verse aussi un complément pour compenser intégralement l'augmentation du FPIC. Voilà l'explication de cette délibération. Je précise que comme cela rentre dans la dotation de coopération, l'intérêt pour nous est que cela a un caractère pérenne et qu'au moment de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole reprendra intégralement cette dotation pour nos communes, notamment pour la commune de Miramas.

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Merci pour toutes ces explications. Y a-t-il des interventions ? Madame DUMAS.

**Mme Cécile DUMAS.**- J'interviendrai plus généralement sur le budget après, mais puisque Monsieur GUILLEMONT a pris la peine de nous expliquer, j'aimerais savoir par rapport à l'augmentation des taux et la bascule sur les communes, comment le SAN a fait pour reverser à Fos-sur-Mer dans la mesure où les Fosséens ne paient pas d'impôts locaux. Je sais que vous allez m'expliquer cela très bien, qu'il y a un effet de répartition, etc. Mais vous voyez, 4 447 000 euros à Fos-sur-Mer...

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur GUILLEMONT, vous avez la parole.

**Mme Cécile DUMAS.**- Le SAN augmente ses taux aux ménages pour les reverser sur les communes, très bien, sauf que Fos-sur-Mer est déjà à 0 en terme d'impôts locaux.

**Mme Marie-Pierre VIAL.**- Non, pas le taux du SAN. Le taux de la commune est à 0,01 %, et le SAN est au taux...

**Mme Cécile DUMAS.**- Dans la mesure où il est 0,0 %, est-il utile de reverser quelque chose sur Fos-sur-Mer ? Voilà le sens de ma question.

**Monsieur le MAIRE.**- Je vais vous répondre, parce que je comprends bien quel est votre souci, sauf que le taux d'imposition du SAN est reporté sur les communes. Pour les contribuables, s'ils nous entendaient dire aujourd'hui qu'une partie de leurs paiements resterait ou serait redistribuée à d'autres communes, ce n'est pas possible. Il fallait le parallélisme des formes.

À partir du moment où l'on renvoie sur les communes une partie du delta supplémentaire des impôts, il fallait le faire sur toutes les communes. Mais, on y reviendra dans le budget, parce que je pense que cette question sera encore là.

**Mme Cécile DUMAS.**- Où est l'égalité de traitement entre une commune où il y a 0,0 % d'impôts locaux sur le même territoire du SAN et une commune comme la nôtre, où le taux est bien plus élevé ?

**Monsieur le MAIRE.**- Non, attendez, il y a d'autres choses. Gérald, tu réponds sur le montant des 4 millions d'euros, parce qu'il y a d'autres choses.

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Pour revenir sur la fiscalité ménage à Fos-sur-Mer, c'est uniquement la TH (Taxe d'Habitation) qui est au taux de 0,1 %, pour être exact. Ensuite, le foncier bâti est quand même relativement élevé à Fos-sur-Mer, notamment en raison du fait que - contrairement à la formule que l'on utilise qui est un peu rapide, mais qui est fautive - le foncier bâti n'est pas une taxe ménage. C'est une taxe sur les ménages, mais

qui pèse aussi sur les entreprises, que ce soit les artisans, les commerçants ou, à Fos-sur-Mer, la grande industrie internationale.

Donc, à Fos-sur-Mer, il y a deux ans, pour 16 000 habitants, ils avaient un budget de 85 millions d'euros. Nous, avec 26 000 habitants, on est à 45 millions d'euros. Donc, l'industrie présente sur Fos-sur-Mer contribue considérablement à la richesse de la commune. Par ailleurs, ils payent aussi le foncier non bâti.

En ce qui concerne le mécanisme choisi par les élus, parce que c'est un consensus en politique, pour la redistribution de ce prélèvement nouveau sur les contribuables intercommunaux, effectivement, il a été décidé de renvoyer le produit prélevé dans chaque commune, et non pas de faire une caisse commune et de le répartir en proportion de la population. Normalement, c'est dérogatoire par rapport à la façon dont est calculée l'autre partie, ou la partie antérieure de la dotation de coopération, où nous avons toujours à peu près 25 % qui représentent notre poids dans la population de l'intercommunalité.

Alors, 4 445 000 euros pour Fos-sur-Mer, qui sont retournés par le SAN à Fos-sur-Mer, cela représente effectivement le poids de l'industrie présente à Fos-sur-Mer.

**Monsieur le MAIRE.**- Je rajoute à cela, Gérald, peut-être qu'on l'avait oublié tous, mais cela peut atténuer votre sentiment de « *il y a une commune qui résiste beaucoup et qui a de l'injustice territoriale* », que dans cette somme, si je ne me trompe pas, il y a ce que vous avez voté au SAN.

**M. Gérald GUILLEMONT.**- C'est ailleurs.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est ailleurs, ce n'est pas dans le même budget. Bien.

**Mme Cécile DUMAS.**- Je n'ai pas parlé d'injustice. J'ai parlé d'équité de solidarité, Monsieur le Maire.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est vrai, « équité ». Merci, Madame DUMAS. Je vous rassure, moi, je préfère Miramas. Nous pouvons passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

(1 voix Madame Cécile DUMAS)

**Monsieur le MAIRE.**- Nous passons à la question numéro 5. Il y avait juste une erreur de date et de taux. Nous sommes sur le taux d'imposition pour l'année 2015.

## **N° 5 – TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2015**

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Explication sur le calcul auquel nous nous sommes livrés. La baisse de ces taux, compte tenu de la structure des rôles, va conduire à rendre – je vais employer une formule un peu de communicant – à l'euro près ce qui a été prélevé en plus par l'intercommunalité. Nous rendons aux Miramasséens ce qu'ils vont payer en plus à l'intercommunalité.

Cela veut dire aussi que dans les années à venir, on va devoir de plus en plus parler, en fin de compte, de prélèvements dans le bloc intercommunal, c'est-à-dire EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et communes, plutôt que de parler uniquement de la fiscalité communale, puisque les deux fiscalités sont de plus en plus étroitement imbriquées, et qu'au final, il n'y a qu'une seule poche qui paye, celle du contribuable.

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Tout le monde a compris, on l'avait plus ou moins annoncé au moment du DOB, on le confirme ici. Donc, baisse des taux sur la Ville en proportion, à l'euro près. Ce qui nous permet évidemment de pouvoir avoir une stabilité dans notre fiscalité, ce qui n'est pas le cas partout d'après ce que j'ai appris ce matin à la radio en écoutant bon nombre de communes augmenter leurs impôts ici ou là. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Nous votons pour cette baisse d'impôts.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

### **VOTE**

#### **POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 1**

(1 voix Madame Cécile DUMAS)

**Monsieur le MAIRE.**- Nous passons à la question numéro 6, le vote du budget primitif - budget principal. Monsieur GUILLEMONT.

## **N° 6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Conformément à la Loi, je vais vous lire l'ensemble des chapitres.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.*

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Voilà, Monsieur le Maire, j'ai fini mon rapport.

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Y a-t-il des interventions ? Madame DUMAS, allez-y.

**Mme Cécile DUMAS.**- Mon intervention va porter au moins sur le vote du budget et sur le compte administratif.

Voilà tout juste une petite année qui nous sépare de la campagne des élections municipales. Nous avons, vous, votre liste socialiste, et moi, liste Front de Gauche/Écologistes – nous pouvons nous réjouir d'avoir parfois des convergences – fait l'éloge de la démocratie participative, même si l'on peut regretter le galvaudage du terme. Je regrette donc ce soir qu'il ne soit pas présenté un budget participatif sur lequel nos concitoyens auraient pu intervenir.

Dans la ville de Quilly, municipalité Front de Gauche/Écologistes, 10 % du budget est à l'initiative des habitants. Si tel avait été le cas sur notre commune, nos concitoyens - dont je vais tenter d'être le porte-parole ce soir - vous auraient probablement interpellés sur un certain nombre de points.

Sur l'évolution du chapitre 11 en hausse avec 1,2 million d'euros supplémentaires pour le personnel, on passe de 24 millions d'euros en 2014 à 25 741 000 euros pour 2015. Peut-on l'expliquer en pensant que c'est déjà du personnel SAN qui a été transféré avec les infrastructures ?

Au chapitre 637, on note une augmentation dans « *impôts et taxes* » qui passent de 928 000 euros à 1,3 million d'euros. Qu'en est-il ? Je constate aussi une baisse des subventions données aux associations. On passe de 2 929 000 euros à 2 760 000 euros.

En outre, le passage à la Métropole va induire un lissage des taux. Lors du dernier comité du SAN – et vous venez de nous le confirmer –, on a pu entendre des commentaires (sur Maritima Radio notamment) qui annonçaient que le SAN allait augmenter ses taux, le produit étant reversé aux communes ; à charge pour elles de baisser les taux communaux. Vous avez d'ailleurs déclaré que vous les aviez déjà baissés. Cela signifie-t-il que les prochaines hausses seront supportées en intégralité par les Miramasséens ? Alors que dans le même temps, il est question de verser des bons aux Fosséens qui seront une fois de plus peu concernés, puisque le taux des impôts locaux est de 0,0 % et quelques pour cent.

Concernant les documents « *comptes provisoires* », et plus précisément sur les comptes de l'OMS (Office Municipal des Sports) pour qui les charges URSSAF s'élevant au montant de 78 000 euros sont supérieures aux frais du personnel qui s'élèvent à 58 000 euros. En principe, c'est l'inverse : les charges salariales sont supérieures aux charges URSSAF.

Le vote de ce budget constitue un épisode important dans la vie de notre commune, puisqu'il illustrera la politique d'austérité du Gouvernement à qui l'on doit le retrait des prérogatives du SAN et l'introduction de la Métropole. Simplifier le millefeuille pour faire des économies, telle était la feuille de route de vos amis. Sauf que la démonstration n'est toujours pas faite. Le nouveau Conseil Départemental vote depuis trois semaines 800 élus supplémentaires, soit autant d'indemnités. Quant à la Métropole, elle ne constitue à ce jour qu'un tissu d'incertitudes sans avoir encore pu prouver un quelconque intérêt.

Monsieur le Maire, je sais ce que vous me répondrez dans un peu moins de 10 minutes. J'ai été le fer de lance de l'opposition à la Métropole, certes. Vous avez déclaré maintes fois votre opposition à cette nouvelle instance, tentant de démontrer, malgré votre appartenance au PS, une totale objectivité. Pour autant, au bout du bout, vous serez bien le maillon indéfectible de la politique d'austérité gouvernementale et le budget que vous présentez en est la preuve. Là encore, il y a un peu moins d'un an, je vous entends encore dire : « *Le local, c'est le local, et la politique nationale n'a rien à voir là-dedans* ». Mais vous n'étiez pas le seul à le dire, je vous rassure. Que faites-vous de plus qu'organiser la politique d'austérité décidée par Monsieur HOLLANDE sur notre territoire ?

La seule façon que vous avez trouvée pour amortir la politique du Gouvernement – je pense notamment à la diminution de la dotation aux communes, 11 millions d’euros sur trois ans – c’est de ponctionner dans la bourse des ménages. Les 200 000 euros en moins que vous allouez au CCAS (Centre Communal d’Action Sociale) cette année en sont une preuve, sans parler de l’excédent que vous reportez d’année en année et que je dénonce d’année en année. Votre budget ne colle pas avec la réalité sociale... On peut ne pas intervenir aussi, on peut faire un Conseil Municipal où personne ne dit rien...

**Monsieur le MAIRE.**- Non, non, non, on vous écoute avec attention.

**Mme Cécile DUMAS.**- Votre budget ne colle pas avec la réalité sociale des Miramasséens.

Pour finir, je dirais que si la politique de proximité ne prend pas plus en compte les difficultés, les aspirations de nos concitoyens, alors nous connaissons un désastre démocratique dont vous porterez en partie une responsabilité, et j’en porterais une de la même façon, si à la place où je suis ce soir je ne vous interpelais pas. Merci.

**Monsieur le MAIRE.**- D’autres interventions ? Non ? Fait-on une réponse technique ? Préparez-vous une réponse sur le budget ? Jacques BAUDOUX, voulez-vous intervenir ? Allez-y.

**M. Jacques BAUDOUX.**- Bonsoir à tous. Il ne s’agit pas de répondre pour répondre, mais il s’agit de pointer et de préciser certains points, sur tous les points et pas sur sa dimension technique. Mais j’aimerais apporter quelques précisions. La première, c’est que Frédéric VIGOUROUX ne mène pas une liste socialiste, et c’était une formule facile, confortable, mais qui est inexacte, puisqu’elle ne correspond pas à la réalité.

Ensuite, sur la question de la démocratie participative, on ne décrète pas la démocratie participative, on la construit tous les jours. Cela a commencé il y a six ans, et cela continue aujourd’hui. Il y a dans cette salle, parmi le public, des gens qui représentent des Conseils de Quartier, qui seraient là facilement à argumenter, à « contre-argumenter » par rapport à ce qui vient d’être dit concernant cette démarche. Cette façon d’exprimer les choses n’est pas exacte.

La démocratie participative ne se décrète pas, elle se construit, elle n’est pas facile. La société est faite de gens individualistes, de gens qui ont l’esprit de solidarité aussi et heureusement, de gens qui pensent aux autres, bien entendu, et je pense que nous en faisons partie. Dans cette construction-là, c’est un travail à long terme, cela ne se décrète pas. Je le répète encore une fois, je ne radote pas. Seulement, à un moment donné, quand on emploie des formules, il faut bien les mesurer à l’aune de l’expérience que l’on peut avoir



à ce sujet. Et dans le passé, je me souviens que certains responsables de cette municipalité ont « rigolé » par rapport à cette démarche. Ils ont dit qu'il s'agissait de choses secondaires ou qui faisaient perdre, en tout cas, les élections. Donc, à un moment donné, il faut savoir se rappeler aussi le passé.

Quant à la démocratie participative, aujourd'hui, dans la façon de la mettre en œuvre par l'équipe du mandat précédent et notre équipe, elle est loin de ressembler à une espèce d'autocratie et de centralisme en termes de décisions, que j'ai vécu dans le passé.

Ensuite, concernant l'OMS, oui, il y a une ligne qui, pour les charges URSSAF, a été augmentée par l'OMS. C'est une décision de l'OMS qui est une association et qui est libre de gérer le budget dans le cadre de la confiance que la municipalité lui confie, dans le cadre d'un intérêt général qui est mesuré, qui est suivi avec beaucoup d'intérêts et beaucoup de précisions. Le Commissaire aux Comptes, hier soir, au cours de l'Assemblée Générale de l'OMS, a encore confirmé l'extrême régularité de cette association et le sérieux de la tenue de ses comptes.

Oui, la ligne a été augmentée, parce qu'effectivement, je ne sais pas qui dans cette ville a eu l'envie, le plaisir, le désir, de faire contrôler l'OMS par l'URSSAF. C'est chose faite, mais il n'y a aucun problème. L'URSSAF a fait son contrôle, et en bon gestionnaire – comment disait-on dans le passé ? Je me souviens de quelqu'un qui disait « *en bon père de famille* », je crois –, l'OMS a provisionné dans son fonctionnement un redressement possible – possible ! – parce qu'aujourd'hui pas notifié. On est dans l'attente, peut-être une attente qui n'aboutira jamais, parce que vu le ridicule et les sommes correspondantes à côté du redressement que les médias ont témoigné ces derniers temps par rapport à l'entreprise qui concernaient 3 millions d'euros de redressement, là, on est dans des sommes ridicules. Cela concerne la vie associative dans nos communes, la vie de bénévoles de notre commune, d'une solidarité exercée chaque jour par nos associations, et l'OMS en fait partie.

Donc, je voulais préciser cela pour ne pas qu'il y ait de confusion. La ligne de l'URSSAF a été renforcée pour prévoir un éventuel redressement de l'URSSAF. Voilà ce que je voulais dire.

**Monsieur le MAIRE.**- Bien. Madame CHAYOT veut intervenir. S'il vous plaît !

**Mme Anne-Marie CHAYOT.**- Au niveau du CCAS, je voulais juste vous dire que l'on avait un excédent de 300 000 euros. On a donc demandé un peu moins cette année, 200 000 euros de moins. On a quand même augmenté les aides pour le budget prévisionnel. Notre budget aujourd'hui est de 4 000 356 euros, il était de 4,2 millions d'euros l'année dernière.

**Mme Cécile DUMAS.**- Merci, Madame CHAYOT.

**Mme Anne-Marie CHAYOT.**- On travaille donc différemment, tout simplement.

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur GUILLEMONT.

Madame DUMAS, voulez-vous tout de suite prendre la parole ?

**Mme Cécile DUMAS.**- Je pense que je ne vais pas rester encore longtemps.

**Monsieur le MAIRE.**- Pourquoi ?

**Mme Cécile DUMAS.**- Parce que je voudrais dire quand même que mon intervention est politique.

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, oui, je peux comprendre.

**Mme Cécile DUMAS.**- Le Conseil Municipal, ce n'est pas une tragédie grecque. On n'est pas dans les gros sentiments, on ne tue pas un père. Néanmoins, si c'est pour chaque fois être dans ce genre de dialogue, c'est très bien, vous restez entre vous. On fait référence à il y a 30 ans, les rancœurs se mettent au milieu de la table. Moi, je ne me sens pas concernée, mais si chaque fois c'est comme cela, et parfois avec des interventions franchement à la limite de la correction – je fais référence à l'avant-dernier Conseil Municipal –, je plie mes affaires et je m'en vais.

*Applaudissements de Madame Beatrix ESPALLARDO.*

**Mme Cécile DUMAS.**- Je vous ai interpellé sur de la politique. D'accord ? Je vous ai interpellé sur de la politique. Si chaque fois c'est de la tragédie grecque qui m'est renvoyée, vous ferez votre tragédie entre vous, vous parlerez d'il y a 30 ans et du père que vous avez à tuer, les uns et certains autres. Mais je ne participe pas à cela.

*Applaudissements.*

**Monsieur le MAIRE.**- Avant que vous ne partiez, si vous voulez bien, Madame DUMAS, vous pouvez au moins, par courtoisie, rester comme je vais m'adresser à vous. Je vais répondre. Je n'ai pas eu le sentiment... Si vous voulez bien... Je n'ai pas eu le sentiment... S'il vous plaît, si on pouvait simplement s'écouter. Je n'ai pas eu le sentiment d'une agressivité, et je veux vous répondre sur votre intervention.

**Mme Cécile DUMAS.**- Merci.

**Monsieur le MAIRE.**- Elle est d'ailleurs très politique.

**Mme Cécile DUMAS.**- Oui, je pense.

**Monsieur le MAIRE.**- Et si vous me le permettez, trop politique. Oui, dire que vous êtes contre l'austérité, moi aussi. Moi aussi ! Elle est trop politique, parce que vous allez chercher une situation politique et votre analyse personnelle. Moi, je respecte les avis, et contrairement à ce que l'on croit autour de cette table, j'écoute. Je ne partage peut-être pas, mais j'entends ces arguments.

Donc, vous êtes contre l'austérité, nous aussi. D'ailleurs, la preuve : on est sur un budget dynamique où l'on renvoie du pouvoir d'achat, ou on renvoie une offre et un maintien du service public qui vous est cher. Nous sommes même – vous en étiez étonnée tout à l'heure – sur une dynamique de développement de l'emploi, et notamment de la réduction de l'emploi non pérenne dans notre commune, puisque nous avons lutté contre cela.

Nous sommes sur la formation de nos agents, nous sommes sur le développement et l'investissement, c'est-à-dire autant d'éléments qui sont exactement le contraire de l'austérité. En termes politiques, cela revient à prendre du pouvoir d'achat, à réduire le service public et à essayer de mettre en place des politiques uniquement liées au remboursement de la dette. Ce n'est pas notre cas. Nous ne nous endettons pas, nous récupérons des moyens, et nous développons les politiques publiques.

Écoutez, ce n'est pas parce que les services sociaux de la Ville – je voyais quelqu'un applaudir tout à l'heure – gèrent mieux en allant chercher des ressources dans ce que l'on appelle « le droit commun », à la CAF, au Conseil Général ou dans les services, ce qui était insuffisamment fait, ce n'est pas parce que les services sociaux font ce travail de correction qu'ils nous permettent d'avoir des recettes supplémentaires, de baisser la dotation du CCAS, que nous ne sommes pas humains, solidaires et que nous continuons les politiques. Je suis persuadé que vous pensez la même chose que moi.

Donc, nous construisons l'avenir. Quand je dis que nous construisons l'avenir, nous n'arrêtons pas de croire que la bouteille n'est pas à moitié vide et nous pensons que les politiques publiques, les politiques menées autour de cette table – et je vais reparler de la démocratie – c'est ici, par le suffrage universel qu'il nous est donné, à vous comme à nous, le pouvoir de pouvoir intervenir. J'écouterai toujours vos interventions, même si je ne partage pas le raccourci politique, notamment sur le fait que moi-même je ne réponds plus totalement à cela, puisque tout le monde le sait dans la Ville : cette liste est plurielle. Je sais que c'est un mot usité. Elle est tellement plurielle que les socialistes y sont minoritaires. Vous voyez, nous n'avons pas une hégémonie permanente.

Donc, je trouve, moi, au contraire, que la démocratie s'exprime quand celles et ceux qui ont reçu le suffrage universel décident d'oser, décident de faire et décident d'assumer. Nous assumons.

Sur la partie des associations, ce n'est qu'une question technique. Vous allez voir, Madame, on va vous rassurer. Sur un organisme qui est à nos côtés, vous parlez de transparence et de démocratie. En voilà de la démocratie ! La hauteur de l'investissement que nous faisons dans le mouvement sportif, y compris à l'OMS, doit s'afficher dans les comptes. Vous avez même en annexe le rapport de l'expert-comptable qui lui-même est garant du résultat et des comptes, je vous le rappelle.

Donc, il n'y a aucun problème pour nous. Nous affichons nos intentions. Quelques fois, les rumeurs d'un jour – je ne parle pas de vous – deviennent les contrevérités le lendemain, ce qui est un grand sport national. On jette l'opprobre – pas vous – et on pense qu'en jetant l'opprobre, on va se retrouver avec quelque chose. Et à la fin, on se rend compte que ce n'est pas si simple que cela, parce que les choses sont peut-être plus explicables qu'on ne le croit. En tout cas, nous serons vertueux, nous attendrons les résultats et nous verrons bien.

Sur la question des impôts, je veux quand même dire une chose. Moi, je ne compare pas la ville de Miramas avec les autres communes qui ont une histoire, qui se sont construites autour de l'industrie. Il n'y a pas que des avantages à habiter à Fos-sur-Mer. C'est une très jolie ville, mais il n'y a pas que des avantages. En l'occurrence, si on me posait la question – je l'ai d'ailleurs toujours dit –, je ne suis pas pour une imposition à 0,01 % sur la TH, je vous le rappelle.

Le foncier bâti est plus élevé à Fos-sur-Mer. Je suis pour l'impôt juste, c'est-à-dire celui qui permet de pouvoir, un, mettre en place des politiques publiques novatrices et en même temps restructurer en permanence l'offre de services publics ; deux, de soutenir les personnes en difficulté, comme ceux qui veulent investir. Je pense que l'on essaye de trouver cet équilibre.

Reconnaissez politiquement qu'il y a trois ans, nous avons baissé les impôts. Nous avons décidé ceci nous-mêmes sur le budget de la commune, et à cette époque, on me demandait de le faire plus. Je ne l'ai jamais oublié, parce que cela a été un grand débat. Seulement, l'argument que j'ai utilisé avec d'autres ici autour de cette table, c'était de dire que l'on peut jouer au yoyo dans la fiscalité, mais qu'il est important pour celui qui paie les impôts de savoir où cela passe, ce que cela devient, mais en même temps, qu'il y ait une visibilité.

Nous, on s'était dit « *on baisse les impôts* », mais comme on allait arriver à un niveau où il y avait une incertitude institutionnelle absolument hallucinante, il était évident qu'il nous fallait être prudents, et on a eu raison, parce qu'aujourd'hui, on fait l'opération que nous avons décidé de faire sur le SAN, et qui a été reprise un peu partout, je le confirme. Mais évidemment, nous essayons encore une fois de mieux gérer encore, de faire ces efforts en termes de gestion, parce que le service public, pour le défendre, il faut aussi qu'il fasse des efforts dans l'accueil, dans l'organisation, dans la formation, dans la possibilité d'offrir à toutes les populations quelles qu'elles soient, des œuvres sociales ou des politiques publiques.

Je termine mon petit propos qui, comme vous le voyez, est sage, mais sans déjuger quiconque. Il y a ceux qui passent leur temps à nous dire qu'il faut baisser les impôts. Mais à chaque fois qu'on leur demande où il faut baisser les impôts – ce n'est pas votre cas –, ils ne nous répondent pas. Faut-il que nous baissions le nombre de policiers ? Faut-il que nous baissions le nombre d'animateurs ? Faut-il que nous baissions le nombre d'éducateurs ? Faut-il que nous baissions le nombre de personnes qui permettent aux personnes âgées de cette ville de pouvoir y trouver des moyens et des services ? Tout le temps, nous posons ces questions. Mais en même temps, on décide, on fait des choix.

Pour conclure, je veux aussi vous dire que ce budget est dynamique, « dynamique » ne voulant pas dire qu'il faut le voir uniquement en année N. Il faut le voir sur sa longueur. Un certain nombre de projets vont nous permettre d'ici deux ou trois ans de pouvoir réceptionner les taxes nouvelles, les taxes qui ne viendront que par le développement économique. Le développement économique peut prendre plusieurs formes : ici, un village de marques, là-bas, une salle d'athlétisme *indoor*. J'ai le sentiment que certains sont en train d'expliquer des choses à des gens sans leur donner encore la véritable histoire, comme d'habitude.

Mais l'économie, le développement économique, ne se créent pas à coup de musées. Ils se créent à force de gestion cohérente, et la ville de Miramas a besoin de ce développement économique pour créer ici des hôtels, ici des logements, ici des salles de spectacle ou autres, je n'en sais rien, mais qui permettent de développer l'économie de la ville. Nous apprenons cela, comme nous avons appris ce week-end – Madame, je terminerai là-dessus – avec deux villes étrangères qui sont venues partager avec nous dans les Assises du développement durable. Vous voyez, il ne suffit pas d'avoir une étiquette, il faut aussi assumer cela.

Nous diversifions la Ville, nous préservons non pas « en bon père de famille », mais en véritable gestionnaire, dynamique, comme un chef d'entreprise publique, parce

qu'une mairie, c'est à la fois le service public, mais c'est aussi une entreprise de service public. Nous la gérons comme telle et nous souhaitons évidemment continuer en ce sens avec le respect des minorités, car la vie est ainsi faite. Un jour, on est majoritaire, peut-être pas tout de suite, minoritaire, mais en tout cas, le respect des minorités, et je serai le garant de ce respect, Madame, en sachant quand même que l'on n'est pas toujours obligé d'être d'accord avec vous.

Questions techniques et, ensuite, vous reprenez la parole. Ou voulez-vous la reprendre tout de suite ? Madame DUMAS, vous avez la parole.

**Mme Cécile DUMAS**.- Si cela ne vous dérange pas. Comme cela, je rebondis sur vos propos, et après, on verra les aspects techniques.

**Monsieur le MAIRE**.- Je vous en prie, très bien.

**Mme Cécile DUMAS**.- Deux points.

Premièrement, vous parlez de vérité, ce qui laisse entendre qu'il y aurait un autre propos qui pourrait être un mensonge. Je pense que lorsque l'on fait de la politique, on est dans une vision des choses. On peut voir notre vision comme étant juste et valable ; l'autre peut aussi honnêtement voir sa vision des choses juste et valable, sans pour autant qu'il n'y ait des gens qui soient dans le vrai, d'autres dans le faux. Ce sont peut-être des conceptions différentes des choses. C'est le premier point.

Deuxièmement, lorsque vous parlez de Fos-sur-Mer comme cité industrielle et d'histoire de notre territoire, effectivement, je n'aimerais pas vivre à côté d'une usine. Pour autant, les efforts dans les années 70 ont été partagés. À Miramas, on a vu monter des tours en l'espace de peu de temps, construites, comme vous le savez, puisque c'est vous qui avez récupéré leur ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), pour accueillir des populations qui arrivaient de l'est de la France et qu'il fallait loger. Donc, les efforts – on l'oublie trop souvent – ont été collectifs. Nous, on n'a peut-être pas les fumées, mais on a donné une autre partie de notre territoire, dont on aurait pu faire autre chose à ce moment-là. On a accueilli des populations qui étaient en difficulté, on a créé des aides sociales pour répondre à leurs préoccupations, et cela aussi, cela a été des engagements.

Chacun à notre niveau, sur notre territoire, à un moment donné, on a fait des efforts d'accueil, de gestion de population, de réponses en terme social. Il n'y a donc pas que Fos-sur-Mer qui a contribué à cela. Lorsque les fumées de Fos-sur-Mer sont à leur point culminant, on les reçoit quand même aussi. C'est le deuxième point.

Écoutez, je ne suis pas passéiste. Je n'ai jamais... Comment dire ? Je n'aime pas trop le culte de l'homme, ni celui de la femme d'ailleurs. J'aime bien avoir ma liberté de pensée, mais à un moment donné, je ne trouve pas cela juste. Je ne fais pas de sentiment,

mais quelqu'un qui a réduit un déficit abyssal – abyssal –, et certains faisaient partie de l'équipe, qui taxe la personne de petit gestionnaire... Dans le terme de « bon père de famille », je trouve que ce n'est que peu d'honneur que de le faire avec tous les reproches que ces gens-là peuvent lui faire, mais comme je l'ai dit, je ne viens pas ici pour cela.

Je pense qu'en tant que premier magistrat de la Ville... Voilà ! Nous ne sommes pas tous pas tous parfaits. Des hommes sont passés avant vous, avec leurs qualités et leurs défauts. Mais à un moment donné, je pense que certaines critiques sont extrêmement sévères. Et je vous dis une fois de plus que moi, il y a 30 ans, j'étais très jeune, je n'étais pas autour de cette table. Je pense qu'aussi, l'engagement politique, c'est de pouvoir se dire à des moments donnés « *je me suis trompé* » dans son intérieur, mais de là à jeter de l'eau sale, comme cela, dans une assemblée comme la nôtre, je trouve cela un peu dur.

Voilà, je l'ai dit. Lorsque je viens ici, je fais de la politique, je ne rejoue pas une tragédie grecque.

**Monsieur le MAIRE.**- Excusez-moi...

**Mme Cécile DUMAS.**- Je vous le redis, parce que vous avez repris le terme de « bon père de famille » comme quelque chose de...

**Monsieur le MAIRE.**- Gérald va répondre sur les éléments techniques.

**Mme Cécile DUMAS.**- Mais c'était une parenthèse.

**Monsieur le MAIRE.**- Gérald va répondre et ensuite, je ferai la conclusion, si vous me le permettez. Gérald, sur les aspects techniques.

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Je vais répondre sur la technique, mais pas que. Vous allez voir.

D'abord, tout à l'heure, Madame DUMAS a posé un certain nombre de questions. J'en ai relevé au moins deux, l'une concernant les subventions au budget primitif et une autre question relative à l'imputation des dépenses de personnel.

Sur les subventions aux associations, c'est la page 20 de votre document. C'est l'article 6574 du chapitre 65. Effectivement, au budget précédent, nous avons inscrit 3 115 000 euros, ce qu'en gros, on a dû dépenser. Cette année, il y a 2 763 000 euros. Il y a effectivement une diminution – mais pas que – des subventions à nos chères associations.

Sauf que dans cette ligne-là, en fait, c'est un grand sac, et il y a au moins deux grands types d'associations. Il y a nos chères associations locales, notamment les clubs, les associations culturelles, patriotiques, etc., mais il y a aussi un ensemble d'associations à qui on achète des prestations. Il y a par exemple l'ADMR avec deux microcrèches ouvertes en début de mandat précédent par l'Association Départementale.

Mais cela coûte 170 000 euros à la commune chaque année. C'est pour l'augmentation de l'offre de places pour la petite enfance.

La baisse de cette année résulte au moins de la soustraction de trois lignes, dont la ligne du CCAS. À l'instant, Madame CHAYOT a expliqué les raisons qui ont conduit la commune à baisser sa subvention au CCAS : on est passé de 2 460 000 euros à 2 260 000 euros en raison des excédents du CCAS, parce qu'ils ont su faire venir des recettes nouvelles venant de la CAF essentiellement. Ensuite, il y a l'association Le Maillon à qui l'on versait une subvention de 173 000 euros les années précédentes. Je vais le dire ici, parce que c'est important, mais ce n'est pas une association qui reçoit 173 000 euros qui sont libres d'emploi.

Les bénéficiaires sont désignés par une commission interne au CCAS. Les prestations délivrées par l'association ont été définies par le CCAS à la demande de la commune. Donc, en fait, c'est un prestataire de services. Et comme c'est un prestataire de services et que la subvention est importante, en application des textes européens, on doit aujourd'hui passer un marché public. Donc, on a sorti Le Maillon de ce chapitre-là, du chapitre 65 pour inscrire cette dépense au chapitre 11 – c'est une des raisons pour lesquelles le chapitre 11 a connu une augmentation – pour se mettre en conformité avec la réglementation sur les marchés publics.

On constate qu'une partie des jeunes recrutés par Centre Emploi dans le cadre des Brigades Bleues et dans le cadre des parcours de préparation, de formation, ne souhaitent pas continuer le contrat d'avenir qu'ils ont signé, ce qui fait que l'on va certainement aller vers une décade relative, année par année, du dispositif des Brigades Bleues. Donc, la totalité de ces retraits (CCAS, subvention à Centre Emploi – association qui gère le dispositif des Brigades Bleues – et Le Maillon) fait presque à l'euro près la diminution que vous constatez sur cette ligne-là concernant les associations. Donc les associations locales ont vu globalement l'effort de la municipalité confirmé, sachant que l'on est quand même un petit peu en difficulté, parce que l'on a favorisé aussi une vraie dynamique en matière de création associative. Et maintenant, on est face à des demandes importantes.

Concernant le chapitre du personnel, c'est un chapitre en croissance. Mais là, il y a deux explications de fond. Il y a l'augmentation des versements entraînée par la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) pour les fonctionnaires. Il y a les mesures prises par le Gouvernement il y a trois ans, en 2012, concernant l'augmentation des catégories C. Des points d'indice ont été octroyés par décision de l'État aux agents de catégorie C. Il y a le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) que tout le monde connaît ici. C'est au minimum 2 %



par an. Il y a eu aussi des augmentations de la part patronale des cotisations retraites. Mais pour cela, on n'y peut rien.

Ensuite, il y a une décision prise par nous-mêmes qui a été, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et en lien avec tout un travail fait avec une chronobiologiste, Madame LECONTE, de construire une offre de PEDT (Projet Éducatif de Territoire), de très grande qualité, « de très grande qualité » voulant dire des dizaines de milliers d'heures d'animation pour les enfants de nos écoles. En gros, c'est 400 à 500 000 euros de dépenses de personnel que vous retrouvez dans la ligne « non titulaire », puisque ce sont des vacataires pour l'essentiel. En même temps, cela a entraîné aussi des dépenses nouvelles en termes de périscolaire.

Et là, je fais un lien avec ce que vous avez dit tout à l'heure, Madame DUMAS. Vous avez dit : « *Le budget ne colle pas à la réalité sociale des Miramasséens* ». Écoutez, franchement, je vous invite à réexaminer l'ensemble des politiques locales menées par la municipalité qui, pour certaines d'entre elles, seront le prolongement de politiques créées avant nous. Je parle notamment de la qualité de ce qui a été fait en matière de PEDT. C'est bien en direction des familles et en direction des enfants des familles, qui sont le moins dotés en capital culturel. L'augmentation de l'offre périscolaire, c'est bien en direction des familles, et à des coûts quasi à la gratuité.

Donc, réjouissons-nous tous ensemble d'avoir encore aujourd'hui la possibilité d'avoir un budget communal qui fait que l'on a une offre de services qui est à peu près deux fois ce qui se fait dans les communes alentour, celles qui ne sont pas concernées par les complexes industriels, parce qu'à Berre-L'Étang, ils font de belles choses. À Martigues, on dépense encore beaucoup plus d'argent qu'à Miramas – et tant mieux pour eux ! –, etc. Donc, je ne peux pas entendre dire que l'action de la municipalité ne colle pas à la réalité sociale de Miramas.

**Mme Cécile DUMAS**.- Je n'ai pas dit « *l'action* », j'ai dit « *le budget* » !

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Non, mais c'est le mot-à-mot. J'ai entendu et j'ai noté ce que vous dites, et là, ce n'est pas une réponse technique, c'est une réponse politique. On a la chance encore d'avoir des ressources considérables pour apporter à l'ensemble de nos administrés, des services de grande qualité.

**Monsieur le MAIRE**.- Franchement, c'est une conclusion à laquelle j'adhère. Elle est très juste, on est loin de l'austérité.

Sur le respect, je finirai en disant la chose suivante : honnêtement, je n'ai pas entendu dans les propos de Jacques, qui est une personne qui a beaucoup de respect pour l'humain, de critique acerbe. Par contre, puisque l'on est sur du respect mutuel, pour ceux au

moins qui ne le sont pas, puisqu'il y en a quand même dans cette Ville, la prochaine fois que vous parlerez de la majorité, essayez de leur dire qu'il y a une majorité plurielle, de gauche, de personnes indépendantes, du Parti Communiste, du Parti Socialiste, du Mouvement des Citoyens, du Parti Radical, de « Miramas Ensemble », de personnes qui ne sont nulle part, mais qui sont bien là. Bref, c'est l'image de la Ville. Il y a juste une opposition.

Je vais faire voter, parce qu'il reste encore beaucoup de choses à voir.  
D'accord ?

**Mme Cécile DUMAS**.- Sauf que le respect va dans les deux sens.

**Monsieur le MAIRE**.- Mais oui !

**Mme Cécile DUMAS**.- Comme la démocratie participative, il ne se décrète pas, il se pratique.

**Monsieur le MAIRE**.- Eh bien ! Commencez ! Si déjà vous leur parlez comme cela, ils vont être heureux.

**Mme Cécile DUMAS**.- Estimez-vous que je ne suis pas respectueuse ?

**Monsieur le MAIRE**.- Non.

**Mme Marie-Pierre VIAL**.- Déjà, si tu dis que je suis socialiste, cela ne marchera pas !

**Monsieur le MAIRE**.- Quand même, n'exagérez pas non plus ! Je ne suis pas d'accord sur tout, mais quand même.

Bon, nous allons passer au vote sur ce budget primitif 2015, tout le monde s'étant exprimé.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 28**

(28 voix « Pour Miramas »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien ! Nous allons passer aux subventions et participations versées. Maryse RODDE prend la Présidence car je dois sortir.

**Mme Maryse RODDE**.- Monsieur GUILLEMONT.

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Chers collègues, nous reprenons le cours de nos délibérations, avec la délibération numéro 7.

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence à Madame Maryse RODDE.*

## **N° 7 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES**

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**Mme Maryse RODDE**.- Merci, Monsieur GUILLEMONT. Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

**M. Marc THOMAS**.- Oui. Alors, la question que je voudrais poser est la suivante. On est bien d'accord que le montant des subventions, c'est le tableau qui est derrière.

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Oui, oui.

**M. Marc THOMAS**.- Il a été fait état de subventions, notamment sportives, tout à l'heure. Ce n'était pas le moment. Je voudrais juste poser une question. Quel est le processus du dépôt d'une subvention, d'une demande de subvention ? Arrêtez-moi si je me trompe, mais logiquement, la demande de subvention est faite par le club, déposée à un organisme mandaté par la Mairie, en l'occurrence l'OMS. L'OMS regarde si cela rentre dans les critères et la passe en conseil.

**Mme Maryse RODDE**.- Monsieur BAUDOUX, pouvez-vous expliquer à Monsieur THOMAS, s'il vous plaît ?

**M. Jacques BAUDOUX**.- Monsieur THOMAS, est-ce que vous souhaitez que je vous réponde ? Je vous demande la permission, merci. Ce n'est pas tout à fait cela, mais on n'est pas loin. En fait, ce sont les services de la Direction Générale qui envoient les imprimés de demandes de subvention aux associations qui doivent les compléter, joindre les justificatifs comme il se doit. Et après, ils renvoient ces documents aux services de la Direction Générale qui les réceptionnent, qui établissent les contrôles de conformité et tout ce que ces services pensent devoir faire.

Ils envoient ensuite une copie de ce document avec les pièces justificatives à l'OMS pour que cette association puisse apporter un avis sur cette demande formulée. Quand l'OMS s'est réuni en commission, en Comité Directeur, elle arrête sa proposition, son

avis, renvoie cet avis aux services pour que ce soit enregistré et que les élus puissent valider, statuer sur les propositions émises par l'OMS. Voilà.

**M. Marc THOMAS**.- D'accord.

**Mme Maryse RODDE**.- Monsieur THOMAS, avez-vous d'autres questions ?

**M. Marc THOMAS**.- Oui, je voudrais continuer. Cela correspond à ce que j'attendais. Donc, si je comprends bien, une fois que le dossier est arrivé à la DGS pour un certain montant, il passe en commission pour avis à l'OMS. Par contre, je voudrais savoir qui décide de baisser ou de maintenir la subvention. Qui décide le « découpage » ?

**M. Jacques BAUDOUX**.- La ventilation ? À quel niveau, Monsieur THOMAS ?

**M. Marc THOMAS**.- Sur un club, un club va vous demander, mettons, 10 000 euros. Qui va décider qu'il ne va être donné que 2 000 euros ?

**M. Jacques BAUDOUX**.- Le procédé est simple. Je pense vous l'avoir déjà expliqué, mais je le rappelle. L'OMS est chargé d'émettre un avis sur ces demandes, établit un ensemble de critères pour qu'il y ait une équité et une transparence quant à l'attribution de ces montants liée à des critères simples (nombre de licenciés, niveau de jeu – départemental, régional, voire national –, implication dans la vie locale), l'OMS émet une proposition pour une association quelle qu'elle soit, et cette proposition est soumise à la validation et à l'avis des élus de la majorité, notamment de l'Adjoint délégué aux Sports, sous couvert de Monsieur le Maire et de l'équipe d'adjoints, qui donnent une position finale à cette proposition initiale de l'OMS.

**Mme Maryse RODDE**.- Pour un petit plus, Monsieur THOMAS, sachez quand même que les critères sont préparés dans l'ensemble avec le mouvement sportif. On parle beaucoup de l'OMS, mais l'OMS est un mouvement sportif, et les critères sont travaillés avec l'ensemble des mouvements sportifs. On est quand même conscient que tous les clubs sont d'accord sur ce qui est préparé. C'est là la démocratie.

**M. Marc THOMAS**.- Non, mais là-dessus, ce n'est pas l'OMS. Je voulais savoir qui prenait la décision de le défaire. Apparemment, après l'avis de la commission, c'est vous qui décidez de dire « oui » ou « non », si cela rentre dans les critères ou pas.

**Mme Maryse RODDE**.- Bien sûr.

**M. Jacques BAUDOUX**.- Après l'avis de l'OMS, de l'association OMS, Office Municipal des Sports, des arbitrages intègrent différents paramètres de bonne gestion sur l'ensemble du budget, parce que les subventions aux associations ne sont qu'une partie du budget de fonctionnement.

**M. Marc THOMAS**.- Je vous rassure, je vous rassure tout de suite. Les critères, je les ai, ils y sont, ils sont dans des documents, je les ai vus, je les ai consultés, je vous rassure tout de suite. J'ai la réponse à ma question et je vous en remercie.

**Mme Maryse RODDE**.- Bien, Monsieur THOMAS. Plus de questions ? On va peut-être passer au vote. Madame DUMAS ? Madame DUMAS, est-ce que vous vous abstenez ?

**Mme Cécile DUMAS**.- Sur les subventions aux associations ?

**Mme Maryse RODDE**.- Oui.

**Mme Cécile DUMAS**.- Je m'abstiens.

**Mme Maryse RODDE**.- D'accord.

*Il est à présent procédé au vote.*

*Le vote est identique pour chacune des associations. Quittent la séance et ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'associations ou membres des conseils d'administrations : Monsieur le MAIRE, Monsieur Jerry GRUAT et sa procuration, Madame Nathalie PISANO et sa procuration, Monsieur Gérald GUILLEMONT, Madame Fernande REYNAUD.*

#### **VOTE**

#### **POUR : 23**

(21 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

*Monsieur le MAIRE, Monsieur Jerry GRUAT, Madame Nathalie PISANO, Monsieur Gérald GUILLEMONT et Madame Fernande REYNAUD rejoignent la séance. Monsieur le Maire reprend la présidence.*

**Monsieur le MAIRE**.- Merci. Nous passons à la question numéro 8. Il s'agit de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2014. Donc, très rapidement, Gérald, le compte de gestion de l'exercice 2014. Excusez-moi, c'est Marie-Pierre VIAL sur la vente des caveaux.

**N° 8 – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET  
ANNEXE VENTE DES CAVEAUX**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

*Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Bien, je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Pas de question. On peut passer au vote sur le compte de gestion de l'exercice 2014, vente des caveaux.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Nous passons à la question numéro 9. Madame VIAL.  
Je ne prends pas part au vote, je quitte la séance et je transmets la présidence à  
Madame RODDE.

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence à  
Madame Maryse RODDE.*

**Mme Maryse RODDE.**- Madame VIAL.

**N° 9 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE VENTE DES  
CAVEAUX**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

*Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture succincte du rapport.*

**Mme Maryse RODDE**.- Merci, Madame VIAL. Y a-t-il des questions ? Nous allons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prend pas part au vote : Monsieur le MAIRE.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Mme Marie-Pierre VIAL**.- Merci.

**Mme Maryse RODDE**.- Monsieur le Maire.

*Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.*

**Mme Maryse RODDE**.- Question suivante, Madame VIAL.

**N° 10 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

*Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 11, Madame VIAL, le budget prévisionnel de la vente des caveaux. C'est terrible de faire des prévisions.

**N° 11 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 DU BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX**

**Rapporteur : Mme Marie-Pierre VIAL**

**Mme Marie-Pierre VIAL.**- Merci. Oui, comme vous le dites, Monsieur le Maire, ce sont des prévisions.

*Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Heureusement que c'est équilibré. Pas de question ?  
Nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 12, Monsieur PEYRO.



**N° 12 – GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ENTRAIDE 13 POUR DES EMPRUNTS CONTRACTÉS AUPRÈS DE LA CDC – EMPRUNT PLUS ET EMPRUNT PLUS FONCIER – CONSTRUCTION D'UN EHPAD « LES JARDINS FLEURIS » À MIRAMAS**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

**M. Christian PEYRO.**- Ce sont les prêts à usage social pour l'achat de terrain et la construction de bâtiment neuf.

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture succincte du rapport.*

**M. Christian PEYRO.**- C'est la délocalisation de la maison de retraite « Les Jardins Fleuris ».

*Monsieur Christian PEYRO poursuit la lecture du rapport.*

**M. Christian PEYRO.**- Vous avez les plans du fameux EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) qui sera construit très prochainement sur l'emplacement de l'ancienne clinique de la CRAU.

**M. Gérald GUILLEMONT.**- C'est bon pour les impôts. *Rires.*

**Monsieur le MAIRE.**- Gérald, tu es vraiment incroyable. Il me dit « *c'est bon pour les impôts* ». Oui, c'est vrai. Donc, il s'agit du sujet que nous avons abordé il y a quelque temps, la construction du nouvel établissement soutenue par le Conseil Général et construit en relation avec la Caisse des Dépôts (CDC) dans son organisme qui s'appelle Ouest Provence Habitat. Y a-t-il des questions ? Nous présenterons cela.

Madame KÉRAUDY, sur les emprunts.

**Mme Maryline KÉRAUDY.**- Sur les emprunts, mais ce ne sera pas la même question, Monsieur le Maire. Je profite simplement de l'occasion qui m'est donnée, puisqu'à l'occasion d'un Conseil Municipal, j'interviens régulièrement sur le fait que nous nous portons caution, même s'il n'y a pas de risque, je l'ai bien noté. Je voulais toutefois demander s'il y avait la possibilité d'évoquer en Conseil le montant des encours pour lesquels la commune s'est portée caution et ce que cela pouvait représenter.

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Tout est là, vous avez deux tomes.

**Mme Maryline KÉRAUDY.**- Oui, oui, oui, six mois pour le faire, six jours pour le lire ! Si nous pouvions donner...

**Monsieur le MAIRE.**- C'est joli comme formule. Est-ce que je peux la reprendre ?

Madame MERLE, « *six mois pour le faire, six jours pour le lire* », vous, cela fait plus de six mois que vous êtes dessus, mais bon.

*S'adressant à Madame Maryline KÉRAUDY.* Bien, nous le ferons, il est dans le compte. Mais soyez assurée, Madame, qu'à chaque fois, nous écoutons avec beaucoup d'attention les propos de l'opposition.

Je propose maintenant sur ce beau projet qui va voir le jour et qui va démarrer... Jean ?

**M. Jean GUILLON.**- Le permis est prêt, j'espère qu'il va démarrer très rapidement.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est septembre ou novembre. Je reviendrai sur ces travaux. On les présentera à la presse globalement, parce que trois bâtiments vont surgir sur ce secteur. Pas d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

#### **POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 0**

**M. le MAIRE.**- Question numéro 13. Monsieur PEYRO, sur un transfert de propriété.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **N° 13 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À TITRE GRATUIT DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ APPARTENANT À OUEST PROVENCE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE MIRAMAS**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture succincte du rapport.*

**M. Christian PEYRO.**- J'ajoute également que nous avons la liste derrière.

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien, et la liste est longue. Y a-t-il des questions ?  
Pas de question. Madame KÉRAUDY. Chut, s'il vous plaît, un peu d'attention.

**Mme Maryline KÉRAUDY.**- Dans le cadre de ce transfert de propriété, nous récupérons bien sûr le bien. Ces biens ont-ils des travaux ? Sont-ils grevés de crédits ? Récupérons-nous les encours de crédits ? C'est mon « dada », je suis désolée.

**Monsieur le MAIRE.**- Non, non. C'est important les finances.

**Mme Maryline KÉRAUDY.**- C'est important, parce qu'en finances, cela a quand même un impact.

**Monsieur le MAIRE.**- Tout à fait. Monsieur GUILLEMONT va vous répondre.

**M. Gérald GUILLEMONT.**- Madame KÉRAUDY, je vous renvoie au document qui vous a été remis sur table le 2 avril dernier, puisque j'avais inséré très peu de graphiques dans l'exposé. Il y en avait trois, je crois, et le troisième, c'était la présentation du remboursement de la dette qui va nous être transférée. Donc, le SAN nous transfère une partie de la dette qu'il y a dans ces comptes sous la forme, en fin de compte, d'une convention financière, parce que les banquiers ne souhaitent pas – ou ne veulent pas – transférer des prêts. Donc, les prêts vont rester dans les comptes du SAN et on va régler dans notre convention financière, chaque année, une annuité d'emprunt (capital et intérêts) qui sera dégressive, selon le schéma qui vous a été présenté.

Ensuite, pour la question que vous avez posée tout à l'heure, effectivement, c'est dans le document numéro 1. Vous avez le tableau de toutes les garanties qui ont été octroyées.

**Monsieur le MAIRE.**- La page, la page ! C'est trop tard, il avait la page. Je voulais vous la donner pour ne pas attendre six mois.

**Mme Maryline KÉRAUDY.**- Non, je voudrais un petit peu plus de temps en Conseil pour faire une autre intervention.

**Monsieur le MAIRE.**- Bien. Nous continuons. On peut passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 13 bis, Monsieur PEYRO.

**N° 13 BIS – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À TITRE GRATUIT DES ÉQUIPEMENTS DE  
PROXIMITÉ APPARTENANT À OUEST PROVENCE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE  
DE MIRAMAS**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

**M. Christian PEYRO.**- C'est exactement la même délibération. Et c'est le même contenu avec une liste complémentaire.

**Monsieur le MAIRE.**- Et dans la liste complémentaire, il y a quand même l'Hôtel-de-Ville. Nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 14. Madame RODDE.

**N° 14 – APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE ENTRE OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS RELATIVE À LA MISE EN PLACE D’UN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE COMPÉTENCE COMMUNALE ACCUEILLANT DES PUBLICS JEUNES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Maryse RODDE**

*Madame Maryse RODDE procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Pas de question ? Nous pouvons passer au vote.

*En l’absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 15. Madame AOUMMEUR.

**N° 15 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D’UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET D’INSTALLATION DE PANNEAUX TOURISTIQUES DE SIGNALISATION**

Rapporteur : **Mme Fadela AOUMMEUR**

*Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Mesdames, messieurs, sur cette question, s’il n’y a pas d’intervention, il y a juste une chose que les services me disent, Fadela, c’est que pour passer ces marchés en commande groupée, nous devons avoir un vote des représentants de notre Conseil dans cette commission mixte à la proportionnelle. Est-ce bien cela ?

**Mme Maryse RODDE**.- Oui, c'est ce que j'ai lu.

**Monsieur le MAIRE**.- Bon, on n'a rien préparé. Y a-t-il une urgence ? Peut-on attendre le prochain Conseil, ou pas ? Si on va chercher l'urne et que l'on fait tout cela, il faut une heure, mais je veux bien. Monsieur THOMAS.

**M. Marc THOMAS**.- Monsieur le Maire, faites déjà voter ici et ensuite, faites le complément dès que vous les aurez. Au moins, vous aurez des choses à dire ici.

**Mme Maryse RODDE**.- Monsieur THOMAS facilite les choses ce soir.

**Monsieur le MAIRE**.- C'est-à-dire ? Est-ce que l'on vote maintenant ?

**M. Marc THOMAS**.- Et après, vous faites le complément. Mais au moins, vous aurez déjà un avis, c'est-à-dire que ce n'est pas la peine de revenir là-dessus. Au moins, vous avez déjà la question.

**Monsieur le MAIRE**.- OK. On va voter d'abord... Attendez, attendez, attendez, madame. On peut la voter maintenant. Est-ce que l'on peut faire la commission en deux temps ou pas ?

**Mme Sophie PERRIER (DGS)**.- Oui, oui.

**Monsieur le MAIRE**.- Ou alors, je dis « *on prend cinq minutes, on va chercher l'urne et on vote* ». Je vous propose que l'on mette pour l'instant cette question numéro 15 de côté, le temps de permettre aux services d'aller chercher l'urne et les bulletins, mais il faut me dire combien il y a de personnes, parce que la proportionnelle, c'est au nombre de sièges. Combien de sièges y a-t-il ? Vous regardez.

**Mme Sophie PERRIER (DGS)**. – Deux sièges.

**Monsieur le MAIRE**.- Est-ce qu'il y a deux sièges ? Pour une proportionnelle à deux sièges... Est-ce que j'ai le droit de leur proposer de voter à main levée ?

**Mme Sophie PERRIER (DGS)**.- Oui.

**Monsieur le MAIRE**.- Est-ce que vous m'autorisez à faire à main levée, ou est-ce que je vais chercher l'urne ?

**Mme Sophie PERRIER (DGS)**.- C'est un titulaire, un suppléant.

**Monsieur le MAIRE**.- S'il y a un titulaire et un suppléant, à la proportionnelle, on connaît le résultat. Mais je me retourne vers le groupe Front National. Est-ce que vous êtes d'accord ?

*Les élus acquiescent.*

**Monsieur le MAIRE**.- Madame DUMAS, est-ce que vous êtes d'accord ?

**Madame Cécile DUMAS**.- Oui

**Monsieur le MAIRE.**- Et la majorité ? Madame KÉRAUDY, est-ce que vous êtes d'accord ? Je ne vous ai pas inclus, j'aurais peut-être dû. Et la majorité a intérêt à être d'accord. Donc, on va voter. On propose donc deux candidats, un titulaire sur les marchés.

*S'adressant à Monsieur Jean GUILLON.* Tu continues à les faire.

**M. Jean GUILLON.**- Oui.

**Monsieur le MAIRE.**- Et la suppléante sur la spécialité « marchés », Fadela AOUMMEUR. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur THOMAS ?

**M. Marc THOMAS.**- Non, non, pas du tout. De toute façon, on connaît le résultat.

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, vous n'êtes pas candidat. Il n'y a que POGGI qui est candidat. Eh oui ! Il est revenu de Saint-Mitre, il est candidat.

**M. Ange POGGI.**- Avez-vous vu comment on est à Saint-Mitre ? On est mieux qu'à Miramas, quand même.

**Monsieur le MAIRE.**- Vous n'êtes pas gentil pour la dame à côté de vous. Alors, on y va. Donc, Monsieur POGGI et Madame ESPALLARDO. Donc, je propose de passer au vote pour Monsieur GUILLON et Madame Fadela AOUMMEUR. Qui est pour Madame ESPALLARDO en titulaire ? Qui est pour Monsieur POGGI ? Bien. Le vote est acquis.

*Il est à présent procédé au vote.*

### **VOTE**

Ont obtenu chacun :

GUILLON Jean, 30 voix  
AOUMMEUR Fadela, 30 voix  
ESPALLARDO Beatrix, 5 voix  
POGGI Ange, 5 voix

Selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Le groupe « Pour Miramas » obtient 1 élu titulaire et 1 élu suppléant.

Le Conseil Municipal désigne comme représentants de la Commune au sein du groupement de commandes :

Délégué Titulaire :	GUILLON Jean
Délégué Suppléant :	AOUMMEUR Fadela

**Monsieur le MAIRE.**- Merci à tous. Nous pouvons maintenant adopter la délibération. Elle est adoptée, je la passe.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**M. Marc THOMAS.**- Pardon, Monsieur le Maire. Je voudrais juste faire un petit aparté, puisque l'on parle des panneaux de signalisation touristique. Juste un petit aparté pour dire qu'il y a quelque temps de cela, j'ai effectué une demande pour rencontrer un élu, pour faire une proposition dans le cadre du tourisme et on ne m'a jamais répondu. C'était pour améliorer le tourisme, et on ne m'a jamais répondu.

**Mme Fadela AOUMMEUR.**- Vous ne pouvez pas dire que l'on ne vous a pas répondu.

**M. Marc THOMAS.**- Vous m'avez dit : « *C'est la période des élections, on verra plus tard* ».

**Mme Fadela AOUMMEUR.**- Là, vous allez avoir une secrétaire qui va vous appeler.

**Monsieur le MAIRE.**- Un entretien individuel !

Nous passons à la question suivante, avec Jean GUILLON, la question numéro 16. Pouvez-vous lui passer le micro, s'il vous plaît, Fadela ? Allez, on reste sérieux.

**Mme Cécile DUMAS.**- C'est bien d'admettre l'opposition comme force de proposition. Bravo, Monsieur THOMAS.

**M. Marc THOMAS.**- Écoutez, je vais vous dire une chose. J'en ai déjà discuté avec des personnes de la Mairie, et la personne de la Mairie m'a dit : « *Ce n'est pas bête, effectivement* ».

**Monsieur le MAIRE.**- Si vous voulez, vous voyez aussi tous les deux pour régler cela, et on va passer à la question suivante. Vous verrez Fadela ensemble avec une secrétaire. Je demande une présence.

**M. Marc THOMAS.**- Et pour info, j'avais fait une demande...



**Monsieur le MAIRE.**- Encore ?

**M. Marc THOMAS.**- Oui, j'avais fait une demande au mois de janvier, parce que des électeurs avaient demandé à vous rencontrer, enfin à rencontrer des gens pour la finance. Ils avaient demandé à vous rencontrer. Là, par contre, depuis le mois de janvier, je n'ai aucune réponse.

**Monsieur le MAIRE.**- Mais si vous nous donnez les noms comme tout le monde, en bas, au rez-de-chaussée, il y a une liste pour être reçu.

**M. Marc THOMAS.**- C'est fait, c'est fait.

**Monsieur le MAIRE.**- Il y a un peu de retard, Monsieur THOMAS, parce que vous savez, il s'est passé des choses entre janvier et mars. Donc, effectivement, j'ai pris un peu de retard, je m'en excuse auprès des Miramasséens, mais je vais rattraper cela en faisant, comme je le fais de temps en temps, des rendez-vous le dimanche. Comme cela, les gens peuvent venir me voir plus facilement. Et si !

Bien, question numéro 16, Jean GUILLON.

## **N° 16 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS ET DE MATÉRIELS D'ENTRETIEN**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

*Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture succincte du rapport.*

**M. Jean GUILLON.**- C'est uniquement pour permettre au CCAS et à la Mairie d'avoir un marché commun.

**Monsieur le MAIRE.**- Là, il n'y a pas de vote, il y a juste un marché commun. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

### **VOTE**

#### **POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Question 17, Madame DEFFOBIS. Question 17 sur la charte d'engagement des élus locaux.

**N° 17 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉLUS LOCAUX POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET DÉFENDRE L'EMPLOI DANS LES TRAVAUX PUBLICS**

**Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS**

*Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Pas de question ? Je passe au vote. Un élément important.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Quand le bâtiment va...

**Des intervenants**.- ...tout va.

**Monsieur le MAIRE**.- C'est pour rejoindre les phrases « *six mois de travail, six jours pour lire !* » C'était excellent. Monsieur BAUDOUX, la question 18. Nous allons commencer une ribambelle de subventions à deux, en duo.

**N° 18 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION NAUTIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

**M. Jacques BAUDOUX**.- Il s'agit d'un renouvellement de convention qui existe et qui témoigne d'un suivi rigoureux des aides attribuées par la municipalité aux associations en général, sportives en particulier, pour ce qui concerne les délibérations qui vont suivre. Là, il s'agit de l'association Nautic Club de Miramas. Si vous voulez que je vous fasse une lecture complète, je me ferai un plaisir de le faire.

**Mme Cécile DUMAS**.- Oui, oui.

**Monsieur le MAIRE**.- D'un montant de 18 000 euros sur le budget de fonctionnement.

**M. Jacques BAUDOUX**.- Très bien. Il s'agit d'une convention contractuelle sur contrat d'objectifs. Bien entendu, cette convention lie la municipalité avec les associations aussi pour les équipements qui leur sont alloués.

**Monsieur le MAIRE**.- Je vous rappelle que ces associations sont effectivement financées. Très bien. Pas de question particulière sur le Club Nautic de Miramas ? Je passe au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

#### **POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**Monsieur le MAIRE**.- N'aimez-vous pas le bateau ? Vous vous abstenez sur le Club Nautic, des petits enfants qui vont faire du bateau. J'ai demandé s'il y avait des questions.

**M. Marc THOMAS**.- On peut vous répondre : oui, on s'abstient.

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien, merci, vous vous abstenez.

Question numéro 19. Jérémie PARDIES

**N° 19 – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L’ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jérémie PARDIES**

*Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS, les petits bateaux, abstention, et le tennis de table ?

**M. Marc THOMAS.**- Monsieur le Maire, c’est pour cela que j’ai posé la question tout à l’heure de savoir qui s’occupait des subventions et qui faisait le « dégraissage », parce que je voulais savoir au départ combien de subvention avait demandé le tennis de table. Quel montant de subvention le tennis de table a-t-il demandé ? Je connais le montant, je vous rassure tout de suite. Je voulais savoir, si vous voulez, puisque vous m’avez parlé de critères tout à l’heure, des fameux critères qui déterminent exactement après avis d’une haute autorité, quel montant de subvention va être attribué. Je voudrais savoir pourquoi on a descendu à 32 000 euros la subvention à cette association. Pour mieux nous rendre compte, nous sommes allés voir. Et, pour information je le précise, cette association est arrivée en niveau final samedi dernier lors du championnat sur Miramas. Elle est arrivée au plus haut niveau national. Elle est en Nationale A. C’est le plus haut niveau, elle y est arrivée samedi. Je leur tire d’ailleurs mon chapeau et toutes mes félicitations.

Dans la mesure où elle répond à tous les critères justement de subvention et finalement, elle a un rejaillissement sur Miramas par rapport à certaines autres associations qui ne sont pas de ce niveau-là, je voudrais savoir pourquoi on ne leur accorde que 32 000 euros. Finalement, ma question est la suivante : ne peut-on pas considérer ces 32 000 euros comme subvention exceptionnelle et rajouter ce qui a été demandé à la base ? Parce qu’elle a quand même fait l’effort d’arriver au plus haut niveau.

On va avoir un joli stade, on va avoir vraiment quelque chose de magnifique sur place. Autant avoir au moins une association qui soit de niveau national.

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur THOMAS, Monsieur BAUDOUX.

**M. Jacques BAUDOUX.**- J’ai l’impression que vous m’adressez cette question, mais vous avez parlé à Monsieur le Maire, si j’ai bien compris.

**M. Marc THOMAS.**- Parce qu'il y a marqué « *adjoint : Monsieur BAUDOUX* ». C'est pour cela que je vous ai regardé.

**M. Jacques BAUDOUX.**- Mais je vais vous répondre.

**Monsieur le MAIRE.**- Jacques, tu réponds.

**M. Jacques BAUDOUX.**- Je vais faire plaisir en apportant quelques précisions, Monsieur THOMAS. Oui, le tennis de table, avec 130 adhérents, doit rejoindre en termes de niveau de licenciés les associations sportives qui tournent entre 10 000 et 15 000 euros de subvention annuelle. L'an dernier, il a été attribué 32 500 euros au tennis de table.

Après moult rencontres avec le Directeur Technique qui n'est pas le Président du tennis de table – dans le bureau de Monsieur le Maire, d'ailleurs – et l'avocat de cette association, nous avons échangé et abordé la question du sport professionnel en 2014. Nous avons convenu avec eux et avec leur avocat d'un arrêt de l'activité sport professionnel au 31 décembre 2014.

Nous avons même un document qui le stipule. Pourquoi ? Parce que le choix du sport à Miramas, selon ma vision des choses, selon la vision de la majorité et celle de Monsieur le Maire, c'est que nous sommes favorables au sport pour tous au meilleur niveau possible.

Mais compte tenu que nous sommes de bons gestionnaires, et comme il a été expliqué par Monsieur GUILLEMONT, l'adjoint aux Finances, qu'il y a lieu dorénavant de prévoir les fluctuations, les évolutions des collectivités territoriales et la baisse des moyens de nos communes, il y a donc lieu de regarder au plus près ce que nous devons gérer, ou ne plus gérer.

Et à ce jour, le sport professionnel ne peut plus être pris en compte par une municipalité, par la commune. Ceci dit, à 32 000 euros, c'est un maintien exceptionnel par rapport à ce que les critères pourraient rendre sur les licenciés. Si, effectivement, on évacue sur le principe le sport professionnel, c'est une association sportive d'amateurs que nous souhaitons voir arriver au meilleur niveau, c'est certain, comme tous les clubs sportifs de la ville.

Mais pour le sport professionnel qui était financé par Ouest Provence et le Conseil Général, les collectivités n'apportent plus leur part. Donc, à ce jour, nous avons maintenu la part communale. Donc, effectivement, le tennis de table a perdu la part du Conseil Général et la part Ouest Provence, et d'autres subventions qu'il allait chercher par ailleurs.

Mais, sur le plan communal, nous n'avons pas baissé la subvention du tennis de table, comme cela aurait dû se faire. Cependant, nous ne pouvons pas prendre en compte dorénavant l'activité professionnelle d'un sport local. Mais ceci dit, à comparer avec la salle de sport de haut niveau dédiée à l'athlétisme, qui est un investissement qui ne coûte rien à la commune, je ne crois pas que la comparaison soit juste.

Par contre, le fonctionnement est impacté par une subvention qui était effectivement de 90 000 à 100 000 euros au tennis de table les années précédentes. Malheureusement, il n'est plus possible de continuer à financer à cette hauteur-là, mais nous avons maintenu au niveau de la commune, le même niveau de financement. C'est la part financée par les autres collectivités qui a été perdue par le tennis de table.

**M. Marc THOMAS**.- Vous dites que c'est par rapport aux critères que vous avez maintenu ces 32 000 euros.

**M. Jacques BAUDOUX**.- Non, j'ai dit que s'il avait été appliqué de façon rigoureuse les mêmes critères que pour les autres associations sportives au tennis de table, la subvention aurait été beaucoup plus basse.

**M. Marc THOMAS**.- Oui, alors, il y a des associations qui ne sont pas de son niveau, mais qui ont quand même des subventions beaucoup plus grandes.

**M. Jacques BAUDOUX**.- Monsieur THOMAS, vous venez d'expliquer que...

**Monsieur le MAIRE**.- Monsieur PARDIES demande la parole pour expliquer. Prenez le micro, Monsieur PARDIES. J'aimerais vous entendre.

**M. Jérémie PARDIES**.- Merci. Pour compléter ce que disait Jacques, c'est qu'au-delà du niveau de compétition du club, d'autres critères rentrent en jeu. Jacques l'a évoqué, il y a les 130 adhérents. D'autres associations sportives, comme le handball, qui bénéficient de plus de subvention atteignent, par exemple, 250 adhérents. Donc, il n'y a pas que le niveau de compétition qui rentre en jeu.

**Un intervenant**.- Non, 350.

**M. Jérémie PARDIES**.- 350, pardon.

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien. On passe au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

## **VOTE**

### **POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Question numéro 20, Monsieur BAUDOUX. Pour le plaisir, nous continuons avec Mille et Une Danses.

**N° 20 – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L’ASSOCIATION MILLE ET UNE DANSES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX**

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien. Pas de question particulière ? On passe au vote.

*En l’absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**Monsieur le MAIRE**.- Vous vous abstenez sur la danse, sur les bateaux et la danse. Que cela soit écrit. Nous passons à la question 21, et c’est l’élue à la culture, Madame ARNAUD, qui va parler. Je dois sortir de la salle. Madame RODDE prend la présidence..

*Monsieur le MAIRE quitte de la séance et transmet la présidence à Madame Maryse RODDE.*

**N° 21 – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L’ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – MAISON POUR TOUS DE MIRAMAS (MJC-MPT) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Paulette ARNAUD**

*Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture succincte du rapport.*

**Mme Paulette ARNAUD**.- Au verso, vous avez le concours financier.

*Madame Paulette ARNAUD poursuit la lecture du rapport.*

**Mme Maryse RODDE**.- Merci, Madame ARNAUD. Y a-t-il des questions ?  
Non, pas de question. On va passer au vote.

*En l’absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prend pas part au vote : Monsieur le MAIRE.*

**VOTE**

**POUR : 29**

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**Mme Maryse RODDE**.- Question numéro 22, Madame AOUMMEUR.

*Monsieur le MAIRE rejoint la séance à 21 heures 12 et reprend la présidence.*



**N° 22 – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L’ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Fadela AOUMMEUR**

*Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Y a-t-il des questions ? Pas de question. On peut passer au vote.

*En l’absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY, 1 voix Madame Cécile DUMAS)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- on passe à la question numéro 23, Monsieur PARDIES

**N° 23 – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L’ASSOCIATION UNION SPORTIVE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. PARDIES**

*Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question. On passe au vote.

*En l’absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY,  
1 voix Madame Cécile DUMAS)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**Monsieur le MAIRE**.- Question numéro 24, Monsieur MARCHESI. Prenez votre temps, Monsieur MARCHESI.

**M. Éric MARCHESI**.- Comme d'habitude, Monsieur le Maire. Celle-là est courte, ça va.

**N° 24 – AVENANT N° 9 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS a une question pour Monsieur MARCHESI. Prenez le micro, Monsieur THOMAS.

**M. Marc THOMAS**.- Monsieur le Maire, c'était juste pour vous dire une chose. Vous ne comprenez pas la différence entre « abstention » et « contre », je crois que les mots sont différents. Voilà, s'abstenir ne veut pas forcément dire que l'on est contre. S'abstenir veut dire qu'il y a autre chose derrière.

**Monsieur le MAIRE**.- Monsieur THOMAS, je suis tout à fait d'accord de faire de la sémantique, mais j'aimerais savoir ce qu'il y a derrière, parce que le problème est que, comme on ne sait pas ce qu'il y a derrière, on ne peut pas savoir pourquoi vous vous abstenez. Bon, c'est un détail et chacun est libre de faire de l'opposition comme il l'entend.

Bien. Nous passons à la question 24. Je passe au vote.

**Des intervenants**.- Oh ! Abstention !

**Monsieur le MAIRE**.- Sur la question 24 qui portait sur les œuvres sociales des salariés de la commune, vous vous êtes abstenus, le reste à la majorité. Merci.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY,  
1 voix Madame Cécile DUMAS)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 25, Monsieur BAUDOUX, pour les gymnastes.

**N° 25 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE CLUB DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX**

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, Monsieur BAUDOUX. Je m'en excuse auprès du public, mais en l'occurrence, le montant et le nom de l'association changent. Donc, à moins que vous vouliez vraiment que l'on rentre dans le détail, je peux passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY, 1 voix Madame Cécile DUMAS)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 26, Jérémie PARDIES.

**N° 26 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L’ASSOCIATION TENNIS CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jérémie PARDIES**

*Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Sur le tennis, y a-t-il des questions ? Pas de question, pas d’arrière-pensée. Nous pouvons passer au vote. Allez, un coup droit, un revers.

*En l’absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY,  
1 voix Madame Cécile DUMAS)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**Monsieur le MAIRE.**- Question 27, Monsieur PARDIES.

**N° 27 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L’ASSOCIATION MIRAMAS HANDBALL OUEST PROVENCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jérémie PARDIES**

*Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- S’il vous plaît, pouvez-vous arrêter deux secondes ?  
Merci. Je vais mettre un avertissement.

Bien, sur la question 27, pour le handball, on passe au vote. Bien, à l’unanimité.

**M. Ange POGGI.**- Non !

**Monsieur le MAIRE.**- vous n'avez toujours pas compris, Monsieur POGGI. L'abstention ne compte pas. On peut donc dire « unanimité ». Si vous aviez dit « contre », j'aurais compté les voix et je ne pouvais pas dire « unanimité ». Cela ne fait que huit ans que je l'explique.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY,  
1 voix Madame Cécile DUMAS)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**N° 28 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLETIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**Monsieur le MAIRE**.- Question numéro 29, Madame ARNAUD.

**N° 29 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION « NUITS METIS » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Paulette ARNAUD**

*Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture succincte du rapport.*

**Mme Paulette ARNAUD**.- Ce festival draine quand même beaucoup de monde. Sur le premier trimestre 2015, plusieurs festivals, une petite centaine a déjà été supprimée. On a dans le coin *Les voix du Gaou* qui avait 17 ans de fonctionnement. Je crois que continuer à avoir un festival de très bon niveau qui draine beaucoup de monde et qui est gratuit, c'est quand même important c'est un phare culturel sur la Ville.

**Monsieur le MAIRE**.- Merci, Madame, pour ces propos clairs. Je vois aussi que vous êtes contre l'austérité, avec le maintien de la culture, comme nous tous. Je vous en remercie. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je passe au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,  
1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**Monsieur le MAIRE**.- Question numéro 30, Monsieur Jerry GRUAT. Doivent sortir Monsieur le Maire et Monsieur GUILLEMONT et la présidence est donnée à Madame RODDE.

*Monsieur le MAIRE et Monsieur Gérald GUILLEMONT s'absentent de la séance. Monsieur le MAIRE transmet la présidence à Madame Maryse RODDE.*

**Mme Maryse RODDE**.- Monsieur GRUAT.

**N° 30 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jerry GRUAT**

*Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture succincte du rapport.*

**Mme Maryse RODDE**.- Merci, Monsieur GRUAT. Y a-t-il des questions ? Non.

On va passer au vote.

*En l’absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prennent pas part au vote : Monsieur le MAIRE et Monsieur Gérald GUILLEMONT.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(26 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Mme Maryse RODDE**.- Monsieur le Maire est rappelé à la séance.  
Question 31, Monsieur FERNANDEZ.

*Monsieur le MAIRE et Monsieur Gérald GUILLEMONT rejoignent la séance et Monsieur le MAIRE reprend la présidence.*

**N° 31 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L’ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX RELATIVE À L’OCTROI D’UNE SUBVENTION AFFECTÉE À UN OBJET PARTICULIER « ACTIONS POUR L’INSERTION SOCIALE ET**

**PROFESSIONNELLE » CENTRE SOCIAL LA CARRAIRE – AUTORISATION DONNÉE À  
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Gaëtan FERNANDEZ**

*Monsieur Gaëtan FERNANDEZ procède à la lecture succincte du rapport.*

**M. Gaëtan FERNANDEZ.**- Vous avez dans le document la liste des objectifs attendus par ce projet.

*Monsieur FERNANDEZ poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. À cette occasion, je demanderai à Monsieur GRUAT et à Madame PISANO de bien vouloir sortir de la salle. Il n'y a pas que moi, il n'y a pas de raison. Dehors ! Dehors ! Tout le monde doit faire du sport.

*Monsieur Jerry GRUAT et Madame Nathalie PISANO s'absentent de la séance.*

**Monsieur le MAIRE.**- S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prennent pas part au vote : Monsieur Jerry GRUAT et sa procuration, Madame Nathalie PISANO et sa procuration.*

**VOTE**

**POUR : 31**

(24 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Vous pouvez rentrer de nouveau.

*Monsieur Jerry GRUAT et Madame Nathalie PISANO rejoignent la séance.*



**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 32, Madame REYNAUD. J'informe que Monsieur GRUAT et Madame PISANO doivent sortir de la séance.

*Monsieur Jerry GRUAT et Madame Nathalie PISANO s'absentent de la séance.*

**N° 32 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTÉE À UN OBJET PARTICULIER « ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE » CENTRE SOCIAL LA CARRAIRE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Fernande REYNAUD**

*Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, Madame. C'était très clair. Chère Fernande, continuez de travailler sur les questions de santé, la Ville en a besoin. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prennent pas part au vote : Monsieur Jerry GRUAT et sa procuration, Madame Nathalie PISANO et sa procuration.*

**VOTE**

**POUR : 31**

(24 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Vous pouvez rentrer. Très bien, question numéro 33. Monsieur FERNANDEZ. Je demanderai à Monsieur GRUAT et à Madame PISANO de sortir.

*Monsieur Jerry GRUAT et Madame Nathalie PISANO rejoignent et s'absentent de la séance.*

**N° 33 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTÉE À UN OBJET PARTICULIER « JEUNES 2015 » CENTRE SOCIAL JEAN GIONO – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Gaëtan FERNANDEZ**

*Monsieur Gaëtan FERNANDEZ procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, beaucoup, cher Gaëtan. Merci de tout ce travail. Y a-t-il des questions particulières ? Madame KÉRAUDY a la parole.

**Mme Maryline KÉRAUDY.**- Sur le projet des jeunes, je suis tout à fait d'accord. Je souhaiterais avoir toutefois quelques précisions. Le montant est déjà donné, nous intervenons à hauteur de 15 000 euros. S'il s'agit d'un groupe de 10 enfants, c'est énorme ; s'il y en a 2 000, ce n'est pas assez.

Sait-on exactement quels vont être les résultats ? D'autant plus que lorsque je lis : « *ateliers, ateliers de préparation, ateliers cuisine* ». Dans les ateliers, il y a une partie pratique, mais cela ne nécessite peut-être pas un tel budget. Donc, quelque chose a dû m'échapper. Si vous pouviez nous préciser un petit peu plus dans le détail.

**Monsieur le MAIRE.**- Pouvez-vous répondre à ce qui a échappé à Madame KÉRAUDY ?

**Mme Maryline KÉRAUDY.**- Parce que vivre en collectivité, pour moi, certes, cela s'apprend, mais cela coûte zéro. Peut-on un peu étoffer pour m'expliquer les 61 000 euros et les 15 000 euros de notre participation ?

**M. Gaëtan FERNANDEZ.**- En fait, dans ce projet, cela vise plusieurs objectifs, vous l'avez vu dans le document. Il y a aussi la possibilité de mettre en place des séjours et des activités qui demandent du dépassement de soi et de l'entraide. Mettre en place ces séjours a un coût. En même temps, cela touche l'ensemble des jeunes qui sont sur le Centre Social Jean Giono, mais pas que. Il y a aussi ceux que l'on sollicite à travers les ateliers de quartier que l'on a mis en œuvre depuis un certain temps à travers ce centre d'activités Jean Giono.

Donc, cela s'adresse aux jeunes qui passent la porte du Centre Social, y compris aux jeunes de l'ensemble du quartier. La subvention a donc été estimée au plus près au regard de ce que nous connaissons, des besoins que cela va susciter. C'est vrai qu'il faut acheter des choses. Pour l'atelier d'aménagement de l'espace, c'est aussi si vous voulez faire de la peinture, etc. C'est une estimation aujourd'hui, et les subventions tiennent compte de cela.

**Monsieur le MAIRE.**- Il y a du salaire là-dedans, non ?

**M. Gaëtan FERNANDEZ.**- Bien sûr, j'ai oublié de le dire, la masse salariale des éducateurs qui mettent en œuvre ce projet-là est comprise dans la subvention, hors général du Centre Social.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est bien.

**Mme Maryline KÉRAUDY.**- C'était important de le préciser.

**Monsieur le MAIRE.**- Grâce à votre intervention, vous avez évité la question secrète et nous avons pu préciser qu'effectivement, c'est une volonté et une politique d'être dans tous les quartiers et de soutenir les Centres Sociaux dans ce grand travail de réorganisation actuel et de préparation d'avenir.

*S'adressant à Monsieur Hervé REBOUL.* Monsieur, vous avez la parole.

**M. Hervé REBOUL.**- Est-ce qu'il n'y a pas une erreur ? Est-ce 15 000 euros ?

**M. Gaëtan FERNANDEZ.**- Oui, il y a un zéro en trop.

**Monsieur le MAIRE.**- Ce n'est pas 1,5 million d'euros, je ne suis pas d'accord. Merci, Monsieur REBOUL.

**M. Gaëtan FERNANDEZ.**- Oui, ce n'est pas 150 000 euros, mais 15 000 euros.

**Monsieur le MAIRE.**- D'accord, je préfère. Donc, on enlève un zéro. Merci de cette précision. Pas d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

*Ne prennent pas part au vote : Jerry GRUAT et sa procuration, Nathalie PISANO et sa procuration.*

### **VOTE**

**POUR : 31**

(24 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Vous pouvez rentrer. Je ne vous ferai plus sortir.

*Monsieur Jerry GRUAT et Madame Nathalie PISANO rejoignent la séance.*

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 34, Madame RAFFINI.

**N° 34 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À LA FÉDÉRATION DES ADMR DES BOUCHES-DU-RHÔNE. APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ADMR POUR L'EXERCICE 2015 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Armelle RAFFINI**

*Madame Armelle RAFFINI procède à la lecture succincte du rapport.*

**Mme Armelle RAFFINI.**- Je profite de ce soir pour dire que l'ADMR va augmenter son accueil d'enfants de 6 lits à partir de septembre, sans aucune augmentation de la subvention.

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Bravo, Madame RAFFINI. Pas de question particulière ? Nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 35, Monsieur BAUDOUX.

**N° 35 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2015 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, Monsieur BAUDOUX. Y a-t-il des questions ?  
Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 28**

(28 voix « Pour Miramas »)

**CONTRE : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

**ABSTENTION : 2**

(1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 36, Madame VIAL, sur les services funéraires municipaux.

**SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

**N° 36 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

*Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Monsieur THOMAS à la parole.

**M. Marc THOMAS.**- Oui, alors, personnellement, Madame VIAL, je constate un léger déficit de 13 693 euros. Je sais que c'est à prix coûtant. Je sais que vous travaillez

comme cela. Au regard du travail accompli et compte tenu de la position délicate, nous vous renouvelons encore une fois notre soutien.

**Mme Marie-Pierre VIAL**.- Je vous remercie.

**Monsieur le MAIRE**.- Monsieur THOMAS, merci de ces mots gentils. Je vais donc passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Question 37. Là, je lis que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Il quitte la séance.

*Monsieur le MAIRE s'absente de la séance et transmet la présidence à Madame Maryse RODDE.*

### **N° 37 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

*Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture succincte du rapport.*

**Mme Marie-Pierre VIAL**.- Sachez que nous avons eu, heureusement pour la commune, 16 décès de moins que l'année précédente. Il faut aussi dire que la population a moins de moyens, donc des obsèques réduites au minimum. Nous avons aussi dû rembourser à la commune, comme on fait pour l'Office du Tourisme, comme on fait pour toutes les associations paramunicipales, la mise à disposition d'une personne qui a fait du secrétariat aux pompes funèbres, mais qui n'est plus là.

Donc, pour l'année prochaine, ce sera un salaire en moins. Globalement, on ne s'en sort plutôt pas mal, et avec quand même 16 décès de moins, ce qui est bien pour la commune.

**Mme Maryse RODDE**.- Merci, Madame VIAL. D'ailleurs, Monsieur THOMAS a reconnu les efforts et le bienfait que vous faites à ce niveau-là.

**Mme Marie-Pierre VIAL**.- Merci.

**Mme Maryse RODDE**.- Y a-t-il des questions ?

**M. Marc THOMAS**.- Cela rentre un peu quelque part dans le fonctionnement, mais question budget, où en est-on pour l'agrandissement ? Tout a-t-il été passé ? Tout a-t-il été voté ?

**Mme Marie-Pierre VIAL**.- Nous l'avons voté à l'avant-dernier Conseil Municipal. On a voté le permis. Cela ne se fera pas dans l'année, mais pour l'instant, nous pallions les défauts des chambres funéraires, puisqu'en fait, c'est par période, il y a des vagues.

Depuis le début de l'année, on a eu effectivement pas mal de décès, mais nous pallions ce manque de places en envoyant, pour les chambres funéraires, chez l'entreprise Roc-Eclerc, uniquement pour les chambres funéraires, et nous assurons le service des pompes funèbres. Cela les fait aussi travailler, c'est une entreprise sur Miramas.

**M. Marc THOMAS**.- Je suis d'accord avec vous. J'allais justement vous poser la question. Je savais que vous faisiez travailler en face, et j'allais vous demander si vous faisiez payer...

**Mme Marie-Pierre VIAL**.- On a convenu avec eux qu'ils « louaient » cette chambre funéraire au même tarif que nous, nous facturons aux familles. Donc, nous orientons les familles chez eux quand on n'a plus de place.

**M. Marc THOMAS**.- Au tarif municipal.

**Mme Marie-Pierre VIAL**.- Oui, au tarif municipal. On peut aussi aider les entreprises de la ville, même si nous avons un service.

**Mme Maryse RODDE**.- Merci, Madame VIAL, pour cette négociation. C'est très intéressant. En tout cas, on a voté le permis. Effectivement, le projet est en cours et se fera dans les années à venir. Cette année, cela va débiter. Y a-t-il d'autres questions ? Non. On passe au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

*Ne prend pas part au vote : Monsieur le MAIRE.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Mme Marie-Pierre VIAL.**- Merci.

*Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.*

**N° 38 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2014 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

**Rapporteur : Mme Marie-Pierre VIAL**

*Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien, merci beaucoup. Est-ce que nous pouvons  
passer au vote ? Oui ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question 39, le prévisionnel.

**N° 39 – VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 – BUDGET SERVICE FUNÉRAIRE  
MUNICIPAL**



Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

**Mme Marie-Pierre VIAL.**- Bien sûr, comme pour la commune, cela s'appelle « budget prévisionnel ». Maintenant, nous verrons bien ce qu'il se passera en 2015.

*Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture succincte du rapport.*

**Mme Marie-Pierre VIAL.**- Vous savez qu'il y a les salaires dans la section de fonctionnement.

*Madame Marie-Pierre VIAL poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, Madame. S'il n'y a pas de question particulière, on peut passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

#### **POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Madame VIAL, la question 40, c'est la redéfinition des moyens matériels et humains mis à disposition du service funéraire. Donc, quelques mots.

### **N° 40 – REDÉFINITION DES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS MIS À DISPOSITION DU SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

**Mme Marie-Pierre VIAL.**- Comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons une mise à disposition de personnel et de locaux, et de tout le matériel qui est dans ces locaux. Vous avez la liste jointe.

*Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions particulières ?  
Non. Nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 41, Monsieur BAUDOUX.

**ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS**

**N° 41 – ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 153/2009 ET 75/2010 – MISE EN PLACE DE CRITÈRES D'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

**M. Jacques BAUDOUX.**- Cette délibération synthétise les deux délibérations précédentes de 2009 et 2010. Dorénavant, nous n'en avons plus qu'une. Les modifications qui interviennent sont que dorénavant, il s'agira d'une aide financière possible, de façon exceptionnelle, quant à la participation sportive à la phase finale d'un championnat de France. On a bien dit « *d'un championnat de France* ».

Pour les frais de repas, de déplacement, d'hébergement, les conditions sont identiques, les forfaits sont identiques. Rien n'est changé. Par contre, on trouve en fin de délibération ce qui est apporté de nouveau : la Collectivité prendra en charge 50 % de l'assiette « subventionnable » après application des éléments ci-dessus. Il y a donc une dépense à l'occasion d'une phase finale de championnat de France.

Cette dépense est regardée à partir des critères et des forfaits proposés dans la délibération (frais de repas, de déplacement et d'hébergement). Pour l'hébergement, on négocie. À la fin, à ce forfait ainsi établi sera appliqué un taux de 50 % qui va correspondre à l'aide exceptionnelle dorénavant accordée dans le cadre d'un championnat de France à une association sportive.

**Monsieur le MAIRE.**- Merci. À cette heure de la soirée, tout le monde a tout compris, et Monsieur THOMAS a demandé la parole pour une question.

**M. Marc THOMAS.**- Comme vous pourriez me le confirmer ce soir, par rapport à ce que l'on avait dit en commission, en comparaison des critères qu'il y avait précédemment l'an dernier, cette année, c'est 50 %. Vous avez donc coupé en deux, divisé par deux.

**M. Jacques BAUDOUX.**- Il y a deux modifications. C'en est une majeure, effectivement. Mais la première des modifications consiste dans le fait qu'il s'agira dorénavant aussi de la phase finale d'un championnat de France, et non pas des qualifications au championnat de France.

Et ensuite, effectivement, la deuxième modification importante, c'est qu'il s'agira d'appliquer un taux de 50 %. Nous sommes très soucieux d'améliorer la maîtrise budgétaire des deniers publics.

**M. Marc THOMAS.**- Au hasard, pour revenir à un club qui arriverait à un niveau national par exemple, qui vous demanderait finalement, de partir à un championnat pour conserver son titre, que feriez-vous ? Allez-vous couper en deux ?

**Monsieur le MAIRE.**- Mais non, on ne coupe pas en deux, puisqu'ici, on parle des phases finales. C'est s'ils nous demandaient – je ne sais pas, moi – d'aller faire un tournoi.

**M. Jacques BAUDOUX.**- Monsieur THOMAS, je vous l'avais expliqué en commission. Il ne faut pas confondre. Nous avons des championnats départementaux, des championnats régionaux, des championnats interrégionaux et nous évoquons les championnats de France uniquement. Chaque association est engagée à différent niveau, mais ils ne sont pas concernés par cette délibération.

**Monsieur le MAIRE.**- D'accord, bien. Y a-t-il d'autres questions ?  
Madame DUMAS.

**Mme Cécile DUMAS.**- Cela veut dire que les associations sont subventionnées dans la mesure où elles vont se présenter nationalement en finale. C'est donc un manque à gagner pour les associations par rapport à ce que l'on faisait jusqu'à maintenant.

**M. Jacques BAUDOUX**.- Je n'ai pas entendu, excusez-moi.

**Mme Cécile DUMAS**.- Jusque-là, les associations touchaient beaucoup plus lorsqu'elles participaient à une compétition nationale.

**M. Jacques BAUDOUX**.- Certainement.

**Mme Cécile DUMAS**.- Elles touchaient beaucoup plus.

**M. Jacques BAUDOUX**.- Certainement, et il y avait une prise en compte sur la base de justificatifs, bien sûr, comme d'habitude. Et là, ce sera pareil, mais nous rentrons dans une appréhension forfaitaire des dépenses associatives, parce que nous avons à regarder de plus près ces évolutions-là. Les associations pourront toujours faire des championnats internationaux.

**Monsieur le MAIRE**.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

#### **POUR : 29**

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

#### **CONTRE : 5**

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

#### **ABSTENTION : 1**

(1 voix Madame Cécile DUMAS)

**Monsieur le MAIRE**.- La question 42, Madame RODDE.

### **N° 42 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE JEAN COCTEAU POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT UN PROJET DE CLASSE « OPTIMISER SON POTENTIEL POUR RÉUSSIR »**

**Rapporteur** : **Mme Maryse RODDE**

**Mme Maryse RODDE**.- Ce n'est pas la première année. Nous avons par habitude de l'accorder depuis six ans, d'ailleurs.

*Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.*

**Mme Maryse RODDE**.- Il faut dire qu'à partir de tout cela, nous avons un excellent pourcentage de réussite au bac pour cette classe.

*Madame Maryse RODDE poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien. Y a-t-il des questions particulières pour ces supers champions préparant le bac ? Non. On peut passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

### **VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Je vais céder la parole à Géraldine BUTI non sans une certaine émotion, car vous voyez accroché sur notre écran le prix national que nous avons reçu, puisque nous sommes la ville qui a été reconnue...

**Mme Géraldine BUTI**.- Commune sans pesticides. On a également eu le deuxième prix de commune bio sans pesticides de 15 000 à 30 000 habitants, et on est allé également récupérer le label « troisième fleur ».

**Monsieur le MAIRE**.- Écoutez, franchement, je félicite les services et les élus. Bravo ! C'est très important, mine de rien, je sais qu'il est tard, mais la commune de Miramas commence à avoir des prix nationaux, et surtout, ce qui nous a beaucoup intéressés, Madame BUTI, c'est que ce week-end, à cette fête, a été reconnu aussi par des instances, le fait que la commune ait été retenue pour zéro déchet, zéro gaspillage. Il n'y a que deux villes en France, Roubaix et nous.

Beaucoup de communes sont venues à cette manifestation pour voir comment nos équipes travaillaient pour obtenir ces prix. Donc, bravo !

Là, il s'agit d'une demande de subvention à la Région pour la réalisation d'un îlot flottant.

## **AGENDA 21**

### **N° 43 – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AU TITRE DU PROJET DE RÉALISATION D'UN ÎLOT FLOTTANT VÉGÉTALISÉ SUR LE LAC SAINT-SUSPY**

Rapporteur : **Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Vous allez essayer d'obtenir 15 000 euros, mais vous n'avez pas le droit. C'est 80 % maximum. Y a-t-il des questions ou des remarques positives ? Tout le monde est content et tout le monde est fier de la Ville. C'est très bien, nous faisons de l'Environnement un des axes majeurs de notre politique publique. Je passe donc au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Nous en arrivons à la question 44.  
Monsieur MARCHESI.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **N° 44 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

**Monsieur le MAIRE.**- Il y a trois lignes, mais Monsieur THOMAS a déjà préparé sa question.

**M. Éric MARCHESI.**- J'allais le dire, il n'y a que trois lignes, Monsieur le Maire.

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

**M. Éric MARCHESI.**- Pour répondre à la question, on verra si c'est celle-là, mais c'est le débat que j'ai toujours avec Monsieur ROUBY qui était avant autour de cette table et qui n'y est plus, sur le fameux mot « création ». Je redis que pour mettre des employés sur des postes, il faut créer ces fameux postes de manière administrative. Et là, bien souvent, c'était uniquement suite à des promotions, particulièrement suite à la CAP.

Dans ce cas précis, c'est un peu différent, puisque c'est suite à la lutte que nous faisons contre les emplois précaires. Nous avons décidé – nous vous l'avons déjà dit – d'intégrer 36 personnes dans la fonction publique territoriale prochainement, je crois que c'est à peu près cela. On avait des postes techniquement créés, mais il en manquait.

Donc, voilà l'explication de ces 11 postes. Ils sont pour une fois destinés à accueillir des recrutements qui étaient déjà en CDD pour la commune et que l'on intègre dans la fonction publique territoriale.

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur THOMAS.

**M. Marc THOMAS.**- Monsieur le Maire, je n'avais pas de question à poser. Vous savez que je suis quelqu'un qui aime bien comprendre, et lorsque j'avais vraiment des questions à poser, on a eu la courtoisie de me demander de venir m'adresser aux personnes concernées, et je suis resté trois quarts d'heure dans le bureau de votre Directrice des Ressources Humaines accompagnée de son adjoint qui ont eu l'amabilité de me répondre.

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur THOMAS, je note quand même que vous avez beaucoup de rendez-vous avec des personnels féminins de la Ville. Je commence à me poser des questions.

**M. Marc THOMAS.**- L'adjoint de la DRH n'est pas une femme.

**M. Éric MARCHESI.**- Monsieur le Maire, j'étais présent...

**Monsieur le MAIRE.**- Ah ! Vous étiez présent !

**M. Éric MARCHESI.** -... et je ne suis pas encore du personnel féminin, je ne crois pas.

**Monsieur le MAIRE.**- On se détend un peu, comme à l'école le soir. Bien, mesdames, messieurs, je vais donc passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- La question 45 a été changée un peu sur table, vous l'avez, car malheureusement, je le dis, il y a des changements de dernière minute à la demande des services, que je souhaiterais ne plus voir. Madame DEFFOBIS va intervenir si vous lui passez le micro.

#### **N° 45 – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS – ÉTÉ 2015**

**Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS**

*Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture succincte du rapport.*

**Mme Laëtitia DEFFOBIS.**- Le correctif que vous évoquiez concerne les maîtres-nageurs sauveteurs rémunérés en fonction de leur diplôme, soit diplômé BEESAN (Brevet d'Éducateur Sportif des Activités de Natation), soit diplômé BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique). Sur le premier rapport, on évoquait 6 emplois sur la période de juillet et 5 sur le mois d'août. Donc, on inverse.

*Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture du rapport.*

**Mme Laëtitia DEFFOBIS.**- Pour rappel, les dossiers de candidature à compléter ont été, comme habituellement, largement diffusés sur notre site Internet, lors du forum d'emplois saisonniers que nous organisons chaque année où les services étaient présents, qui a eu lieu le 4 mars cette année. Il proposait donc l'ouverture de ces 161 postes.

La commission « Saisonniers » aura lieu vendredi prochain et elle associera, comme nous faisons habituellement, les élus de la majorité et également ceux de l'opposition sur la base des critères que nous avons élaborés. Bien entendu, des entretiens ont eu lieu avec les services de la DRH et les services qui accueilleront ces personnes pour que l'on puisse avoir tous les éléments pour statuer lors de cette commission qui a donc lieu très prochainement.



**Monsieur le MAIRE.**- Merci beaucoup, Madame DEFFOBIS.

Madame DUMAS a la parole.

**Mme Cécile DUMAS.**- Vous avez fait état de pré-rendez-vous concernant les dossiers qui ont été déposés. La question est : selon quels critères ces pré-rendez-vous ont-ils été faits ? Puisque tout le monde n'a pas été invité. Deux jeunes filles m'ont appelée, elles ont passé le BAFA, notamment pris en charge à moitié par la commune. Elles n'ont pas été appelées, alors qu'elles ont un BAFA, au même titre que d'autres qui ont été appelés. C'est le premier point.

Deuxième point, vous conviendrez qu'une commission à 13 heures 30 pour des gens qui travaillent, c'est impossible.

**Monsieur le MAIRE.**- En l'occurrence, Madame DEFFOBIS travaille aussi.

**Mme Laëtitia DEFFOBIS.**- Oui, effectivement. En ce qui concerne votre première question, tous les entretiens ne sont pas encore bouclés aujourd'hui. Je n'ai donc pas en tête les entretiens réalisés et ceux qui n'ont pas été réalisés, mais cela représente effectivement un nombre très important. Je vous disais que l'on a 161 postes, mais on a eu cette année – je n'ai pas le chiffre en tête – pas loin de 400 candidatures.

Comment est-ce que cela se passe ? Cela se passe de la même manière que les années précédentes. Vous avez participé sur les précédentes, je pense donc que vous l'avez en tête. On a une note que l'on présente en début de séance sur les critères sur lesquels nous avons choisi d'attribuer ces postes. Les critères sont notamment la situation des candidats. C'est important que je les rappelle, parce que c'est sur cette base-là que se font aussi les entretiens. Cela répond donc à votre question.

Lorsque l'on parle de la situation des candidats, qu'ils soient lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés, on attribue un score. Selon la situation, on a un point. De la même manière, la situation sociale des personnes est prise en compte. S'ils sont boursiers, de famille monoparentale, s'ils ont le RSA – et j'en oublie peut-être – on a aussi des scores. S'ils ont déjà travaillé sur la Ville, on évite de retenir la candidature s'ils ont travaillé sur les trois dernières années, sauf si on a besoin de la personne et si on a un diplôme spécifique.

À compétences égales, on retient prioritairement les personnes qui habitent la ville. Les personnes qui ont postulé les années précédentes et qui n'ont pas été retenues, on leur donne un point supplémentaire. Donc, lorsqu'elles ont postulé deux fois et qu'elles n'ont pas été retenues, cela fait deux points.

On fait le total des scores, ce qui nous permet effectivement d'avoir déjà un premier classement en fonction des personnes qui ont postulé, en fonction des postes

auxquels elles ont postulé, parce qu'elles ont plusieurs propositions. Effectivement, on prend en fonction des scores les personnes que l'on ne connaît pas, sur lesquelles on n'a pas d'évaluation, et on les reçoit en entretien.

Si je prends un poste d'adjoint technique de piscine où il n'y a pas de compétence particulière, on reçoit énormément de demandes. Donc, effectivement, les personnes qui ont un score de 1 ne sont peut-être pas reçues en entretien, et toutes les autres le sont. Donc, on essaye, en tenant compte d'une liste d'attente très élargie, de recevoir un maximum de personnes, sauf qu'à un moment donné, les services font ce qu'ils peuvent.

Je sais qu'au-delà des services de la DRH, on mobilise aussi les services d'accueil pour faire ces entretiens. Mais à un moment donné, on n'est pas en capacité de recevoir toutes les personnes en entretien pour pouvoir organiser la commission au mieux possible.

Après, au niveau de l'horaire, je réponds. Je pourrai vous laisser la parole après, mais au niveau de l'horaire, pourquoi 13 heures 30 ? Je pense que vous le savez, parce que vous avez participé à d'autres commissions. On prend le temps d'échanger sur chacun des cas avec les élus qui sont présents. Du coup, cela prend du temps. On a eu des commissions qui ont démarré à 17 heures ou 17 heures 30 et on finissait à 22 heures.

C'est compliqué aussi de mobiliser les agents et l'ensemble des personnes, quoi qu'il en soit, sur des horaires aussi tardifs. C'est pour cela que l'on a fait le choix – je crois, depuis l'année dernière – de démarrer en début d'après-midi, même si parfois, cela nous prend beaucoup de temps, et on termine en fin d'après-midi voire un petit peu plus tard. Mais ce sont des horaires qui, pour le coup, conviennent mieux, en tout cas à la majorité des personnes qui participent. Mais j'entends effectivement votre remarque.

**Mme Cécile DUMAS**.- Donc, pour les élus, ce n'est pas possible.

**Monsieur le MAIRE**.- Merci beaucoup, Madame. Donc, si nous pouvons passer au vote... Pardon, y a-t-il une autre question ?

**Mme Cécile DUMAS**.- Deux minutes. À ce moment-là, d'après ce que je comprends, si les points sont calculés antérieurement, par transparence, il serait bon d'envoyer un courrier aux personnes concernées, de leur communiquer par mail – je ne sais pas – leur bonus pour qu'ils puissent suivre leur demande d'année en année. Cela a au moins le mérite d'être clair, parce que ces jeunes filles ont passé le BAFA, elles ne comprennent pas qu'elles n'aient pas été reçues et elles ne connaissent pas les critères.

Dans l'esprit des gens, que les critères soient positionnés au moment de la réunion, cela peut s'entendre, mais si vous me dites qu'ils sont calculés antérieurement à la

réunion pour savoir qui on reçoit, à ce moment-là, il faut envoyer un courrier en disant « *compte tenu de votre situation, vous avez tant de bonus. La barre à partir de laquelle on a pris les gens est de 50. Si vous avez 43, vous postulez pour l'année prochaine* ».

**Mme Laëtitia DEFFOBIS**.- Sauf que c'est différent selon le poste sur lequel elles ont postulé. Donc, ce n'est vrai qu'après...

**Mme Cécile DUMAS**.- Oui, mais on peut le faire par catégorie, les animateurs, les moniteurs de voile...

**Mme Laëtitia DEFFOBIS**.- Lorsqu'on leur fait la réponse négative, on peut, peut-être, expliquer davantage le processus. On peut effectivement, peut-être, l'envisager.

**Monsieur le MAIRE**.- J'entends, on peut toujours améliorer le système, parce que c'est vrai que l'on a quand même poussé loin les problématiques de recrutement. Je rappelle quand même à tous que les recrutements de la Ville se font y compris en présence de l'opposition, nous sommes la seule commune dans ce cas.

Sur les emplois saisonniers, on a une telle demande que je peux comprendre que les services ne puissent pas suivre, parce que 400 rendez-vous, ce n'est pas rien sur une période de moins de deux mois et demi. Donc, je pense qu'il faut savoir raison garder, et peut-être, à travers cela, Laëtitia, uniquement regarder peut-être aussi les deux cas que Madame DUMAS vous donnera, ce qui nous permettrait de voir si on est passé à travers quelque chose, ce qui n'est pas impossible.

**Mme Cécile DUMAS**.- Ce ne sont pas mes enfants !

**Monsieur le MAIRE**.- Je n'ai pas dit... Vous faites un peu les questions et les réponses. Loin de moi l'idée que c'était vos enfants, et ils sont trop jeunes... C'était pour être agréable !

Alors, nous passons au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Question numéro 44, Monsieur MARCHESI.

**M. Éric MARCHESI**.- Je l'ai déjà faite.

**Monsieur le MAIRE**.- Vous l'avez déjà faite. Le numéro 46, Monsieur HIGLI Daniel.

## **URBANISME**

### **N° 46 – CONCERTATION CONTINUE POUR LE PROJET DE LIAISON AUTOROUTIER FOS/SALON**

**Rapporteur** : **M. Daniel HIGLI**

**M. Daniel HIGLI**.- Cette délibération est un enjeu économique régional important .

*Monsieur HIGLI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien. Là, on parle de 2030. Bien, sur cette concertation, pas d'information ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Question numéro 47, Monsieur PEYRO.

### **N° 47 – MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS OU EN VOIE DE RÉALISATION ET DES SERVICES PUBLICS ATTACHÉS DU SAN OUEST PROVENCE**

**Rapporteur** : **M. Christian PEYRO**

**M. Christian PEYRO.**- Traditionnellement, c'est une mise à jour de l'inventaire des équipements existants.

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture succincte du rapport.*

**M. Christian PEYRO.**- Vous avez la liste derrière. Monsieur le Maire ?

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, je regardais la liste derrière et je me suis rendu compte qu'il y a du volume, mais c'est normal, nous venons d'une position commune tous les deux. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

### **VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question numéro 48, Monsieur PEYRO.

## **N° 48 – MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS OU EN VOIE DE RÉALISATION ET DES SERVICES PUBLICS ATTACHÉS DU SAN OUEST PROVENCE**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

**M. Christian PEYRO.**- On continue.

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, y a-t-il des questions particulières ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Question 49, Monsieur PEYRO.

**TECHNIQUE**

**N° 49 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU  
TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITÉ/BUDGET 2015**

**Rapporteur :** M. Christian PEYRO

**M. Christian PEYRO.**- C'est une question très importante.

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Il y a une erreur dans l'intitulé. Vous laissez encore  
« Conseil Général ».

**M. Christian PEYRO.**- Non, non, j'ai dit « *Conseil Départemental* ».

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, mais là, c'est écrit « *Général* ».

**Mme Sophie PERRIER (DGS).**- Oui, c'est à partir du 1<sup>er</sup> avril.

**M. Christian PEYRO.**- On va le modifier.

**Monsieur le MAIRE.**- Allez-y.

*Monsieur Christian PEYRO poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Donnez les montants, s'il vous plaît, parce que de  
temps en temps, cela fait du bien.

*Monsieur Christian PEYRO poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Y a-t-il des questions pour le Conseil Départemental ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur PEYRO, la 50.

**N° 50 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU  
TITRE DES TRAVAUX STRUCTURANTS/BUDGET 2015**

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

**Mme Cécile DUMAS.**- Au niveau de la vidéosurveillance, cela fait maintenant deux ans. Est-ce qu'une évaluation a été faite de l'effet de ce dispositif ?

**Monsieur le MAIRE.**- On ne l'a pas encore fait ici. On en parlera quand on fera le nouveau contrat local de sécurité. Oui, il y a des résultats. On va d'ailleurs les améliorer, parce que les travaux sont prévus pour la remise en place du CSU (Centre de Supervision Urbain) entre police municipale et nationale. On a revu les procédures et on va étendre encore les caméras. Des quartiers les attendent et on va encore les étendre.

On vous donnera les éléments d'information. On ne va pas le faire ce soir, mais c'est un outil et de prévention et d'aide aussi à ce que l'on appelle les « arrestations », et notamment le fait qu'une personne peut être vue, et cela accélère la procédure.

Bien, nous votons.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,  
1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KÉRAUDY)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Mesdames, messieurs, je dois vous donner deux informations importantes.

**C/LISTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

**Monsieur le MAIRE.**- Vous avez la liste des décisions, je vous en fais grâce.

Deuxième chose, je tiens à saluer l'arrivée de Madame SOULA qui remplace l'ancienne journaliste Madame COLONNA. Elle vous rencontrera certainement dans le cadre de ses fonctions au sein de la Direction de la Communication.

Puis, c'est avec un pincement au cœur, avec une larme à l'œil que nous voyons partir vers d'autres eaux un homme de poids, un homme de conviction, de travail qui nous a accompagnés depuis le début, 2009.

Est-ce bien cela ? Monsieur KEHIHA, levez-vous, s'il vous plaît.

**M. Yamine KEHIHA.**- 2008.

**Monsieur le MAIRE.**- Depuis 2008, j'ai eu la chance de croiser Monsieur KEHIHA au SAN. Il a fait un travail remarquable dans notre commune. Il nous a beaucoup aidés. C'est un directeur des services techniques d'une grande probité. Je le remercie beaucoup. Il a souhaité tenter l'aventure de la Métropole. Il va donc prendre d'autres responsabilités, puisque maintenant, c'est officiel, il sera le nouveau Directeur Général des Services Techniques du SAN Ouest Provence.

Comme il est de Miramas, par cœur et par conviction, on ne manquera pas de lui rappeler, quand il sera dans l'autre maison, que cette ville a besoin d'aide et qu'il est important que nos dossiers soient bien suivis.

Monsieur KEHIHA, au nom du Conseil Municipal, merci pour ce que vous avez fait, et bon vent.

*Applaudissements.*



**Monsieur le MAIRE.**- Mesdames, messieurs, les questions étant épuisées, la séance peut être levée. Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

*La séance est levée à 22 heures 20.*

**Monsieur le Maire**  
**Frédéric VIGOUROUX**

**Le Secrétaire de séance**  
**Marie-Pierre VIAL**